

# CHUM: Bolduc prêt à réviser le projet clinique

JACINTHE TREMBLAY  
KATHLEEN LÉVESQUE

Le ministre de la Santé, Yves Bolduc, ouvre la porte à des changements substantiels du projet clinique du futur CHUM et à une hausse du budget consacré à sa construction. Le choix de l'emplacement demeure toutefois non négociable, a fait savoir son cabinet au terme d'une rencontre avec le D<sup>r</sup> Gaé-

tan Barrette, président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Cette rencontre se tenait à la demande du ministre à la suite des critiques virulentes formulées il y a deux semaines par le D<sup>r</sup> Barrette sur plusieurs aspects du projet du futur CHUM, notamment son emplacement ainsi que la réduction appréhendée de sa taille et de l'éventail de ses activités cliniques, d'enseignement et de recherche.

«Le D<sup>r</sup> Barrette avait des modifications à suggérer. Certaines d'entre elles pourraient être intégrées au projet clinique dans le but de l'améliorer, telle l'augmentation du nombre de lits et de salles d'opération. Le ministre transmettra ces suggestions aux responsables du futur CHUM», a indiqué la porte-parole du ministre Bolduc, Marie-Eve Bédard.

Pour une première fois depuis son arrivée en poste, le ministre a même laissé entrevoir que le plafond

de 1,5 milliard de dollars fixé par le Conseil du trésor pourrait être dépassé. «Pas question de sacrifier la qualité», a dit Mme Bédard, tout en s'empresant de noter que des changements ne signifiaient pas obligatoirement des hausses de coûts.

Elle s'est toutefois faite beaucoup plus évasive sur les modifications qui pourraient être apportées au

VOIR PAGE A 10: CHUM

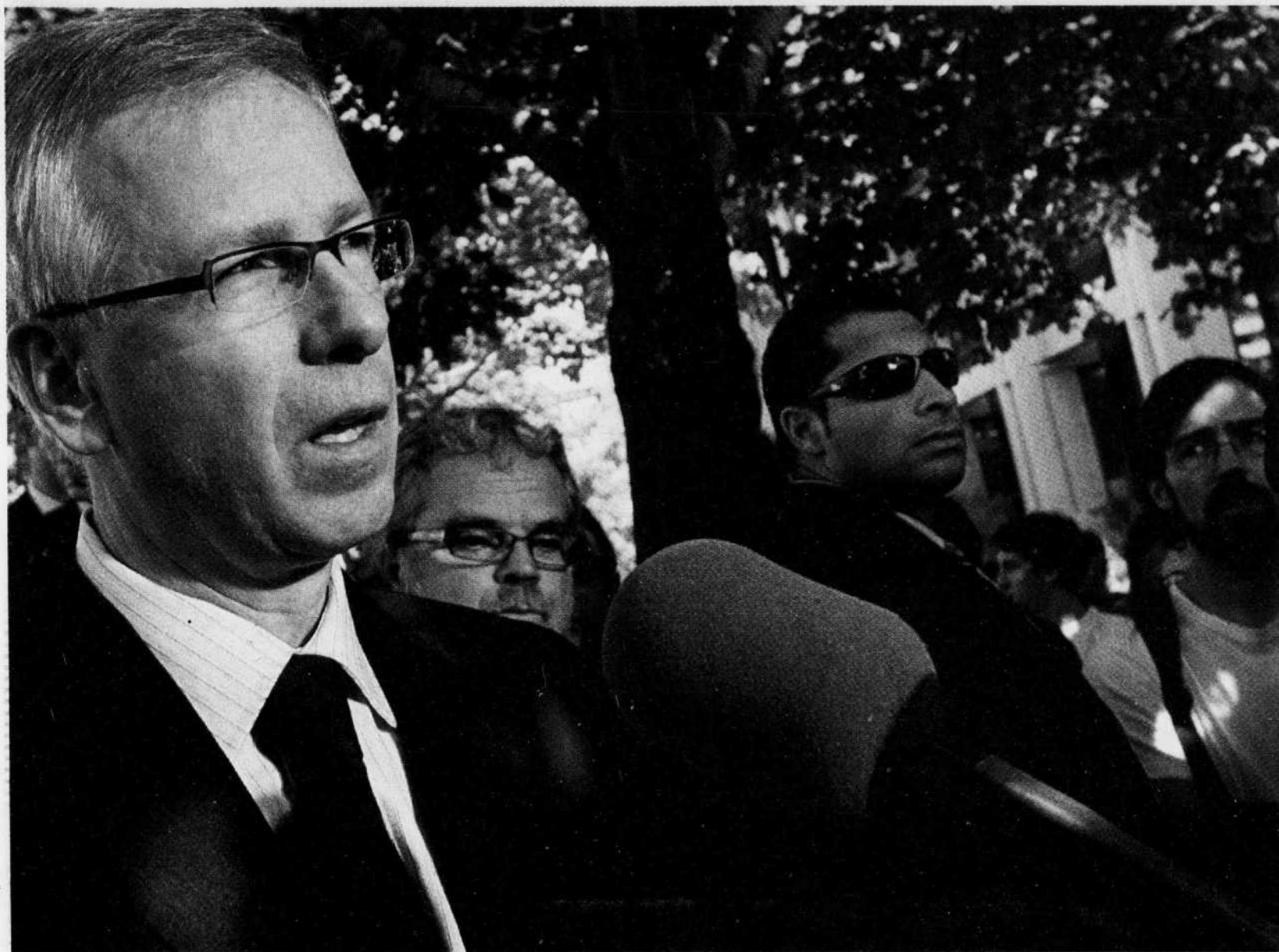
www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. XCIX N° 204

LE MARDI 9 SEPTEMBRE 2008

89c + TAXES = 1\$



Le chef libéral Stéphane Dion en conférence de presse devant le collège Dawson, hier à Montréal, où il a annoncé son intention de rétablir le registre des armes à feu rendu inopérant par le gouvernement Harper depuis 2006.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## Dion veut rétablir le registre des armes à feu

### Harper rejette l'idée

ALEC CASTONGUAY

Le chef du Parti libéral, Stéphane Dion, s'est engagé hier à remettre en place le registre des armes à feu et à interdire la circulation des armes d'assaut de style militaire, comme celle utilisée par Kimveer Gill au collège Dawson le 13 septembre 2006. Rapidement, le Bloc québécois et le gouvernement du Québec se sont dits favorables à cette proposition, alors que le Parti conservateur a rejeté l'idée.

Stéphane Dion a fait cette annonce à Montréal hier, devant le collège Dawson, qui commémorera samedi les deux ans de la tragédie. «Ce qui est clair depuis cette terrible fusillade, c'est le besoin d'améliorer le contrôle des armes à feu au Canada», a dit le chef libéral, qui était pour l'occasion entouré de plusieurs étudiants et du directeur du collège, Richard Filion. Ce dernier a d'ailleurs exprimé le souhait d'avoir «un vrai débat sur le contrôle des armes à feu au Canada».



VOIR PAGE A 10: DION

■ Duceppe et le Bloc partent à la reconquête de Québec, pages A 6 et A 7 ■ La chronique de Michel David, page A 6 ■ L'éditorial de Bernard Descôteaux, page A 8

## Le nouvel obscurantisme

### Le Canada serait-il en train d'entrer dans une autre Grande Noirceur?

FABIEN DEGLISE

Salut temps pour les penseurs. Données scientifiques majeures diffusées en douce, poursuites judiciaires visant à faire taire des esprits critiques, destitution de fonctionnaires gênants, muselage de scientifiques cherchant à des endroits politiquement incorrects, condamnation sur la place publique d'intellectuels hors norme... Depuis le début de l'année, les signes d'atteinte à la libre circulation des idées se multiplient étrangement un peu partout au pays. Comme ailleurs dans le monde occidental d'ailleurs. Et forcément, ces caillots en formation dans les artères de la connaissance font résonner de plus en plus fort une question: sommes-nous en train d'entrer collectivement dans une nouvelle ère d'obscurantisme?

«Il y a un risque réel», s'inquiète Pierre Noreau, président de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) qui a mis en ligne sur son site Internet une pétition contre cette culture émergente du secret et

VOIR PAGE A 10: OBSCURANTISME

## Devant le fléau de l'herbe à poux, mieux vaut vivre ailleurs qu'à Montréal



Une Montréalaise aux prises avec le rhume des foins photographiée devant l'un des bosquets où l'herbe à poux profite des engrais de la Ville de Montréal.

LOUIS-GILLES FRANÇEUR LE DEVOIR

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Tout le monde a le droit, théoriquement, à un environnement de qualité, mais tous ne sont pas égaux devant l'*Ambrosia artemisiifolia*, plus connue sous le nom d'herbe à poux, cette plante d'apparence inoffensive qui rend une personne sur dix malade pendant cinq à six semaines au début de l'automne.

Dans une dizaine de municipalités, le problème est présentement maîtrisé à 90 % ou 95 %. Les citoyens peuvent y respirer sans inhaler ce pollen allergène, dont chaque plant, aussi petit soit-il, émet des millions de spores qui dérèglent le système immunitaire.

Les villes exemplaires se distinguent sur deux points: elles ont un plan de contrôle global de la plante polluante sur leurs voies publiques, qu'elles font appliquer par leurs employés ou par une firme spécialisée. Ces municipalités se dotent généralement aussi d'un règlement qui interdit en plus la présence d'herbe à poux sur les terrains privés après le début d'août, soit avant la libération du pollen allergène.

Ailleurs, y compris à Montréal, l'herbe polluante se multiplie avec pour seul obstacle des dépliants, des articles de journaux ou, sur Internet, des opérations locales de sensibilisation et quelques initiatives d'éradication, d'impact marginal.

Il faut dire que la gestion de ce que la Communauté urbaine de Montréal considérait à l'époque comme son principal contaminant de l'air a radicalement changé. Montréal, qui regroupe l'essentiel des anciens territoires de la CUM, a aboli son règlement après avoir été ciblé par un recours collectif qui lui

VOIR PAGE A 10: HERBE À POUX

INDEX

Annances..... B 3	Idées..... A 9
Avis publics... A 4	Météo..... B 6
Culture..... B 8	Monde..... B 5
Décès..... B 3	Mots croisés... A 4
Économie..... B 1	Sudoku..... A 4
Éditorial..... A 8	Télévision..... B 7

# HOMIER ROY

5H30

Aujourd'hui à 8h15, les plateformes environnementales des différents partis avec François Cardinal. Real: Nadia Perellon

Radio-Canada.ca/bienmilleur

# Nous produisons de la fierté

Rio Tinto Alcan, le leader mondial de l'industrie de l'aluminium, produit bien plus que de l'aluminium.

Avec l'athlète de réputation internationale, Chantal Petitclerc, que nous appuyons depuis 10 ans et qui, à Pékin en sera à ses cinquièmes Jeux paralympiques, nous produisons aussi de la fierté.

Une fierté qui se nourrit chaque jour du courage et de la passion d'une femme exceptionnelle.

Oui, nous produisons bien plus que de l'aluminium.

## Rio Tinto Alcan



## ACTUALITÉS

91,3 fm  
la plus culturelle!

France

## L'Église de la scientologie sera jugée pour escroquerie

THIERRY LÉVÊQUE

Paris — Les deux principales entités de l'Église de scientologie française et sept de ses dirigeants seront jugés en cour correctionnelle à Paris l'an prochain pour «escroquerie en bande organisée et exercice illégal de la pharmacie», a-t-on appris hier de source judiciaire.

Cette décision est sans précédent en France pour ce groupement d'origine américain reconnu comme religion aux États-Unis et en Espagne notamment, mais combattu comme une secte dans d'autres pays, comme l'Allemagne.

La Scientologie a réagi en dénonçant «un climat de stigmatisation entretenu par certaines institutions». Dans un communiqué, elle estime que «le traitement particulier réservé aux dossiers concernant l'Église de scientologie pose la question de l'équité du traitement judiciaire et du respect de la présomption d'innocence».

Une ordonnance du juge d'instruction Jean-Christophe Hulin a ordonné la comparution en justice des neuf personnes morales et physiques poursuivies, après dix ans de procédure. La Scientologie française a dénoncé au cours de l'enquête un dossier «vide et monté de toutes pièces».

Deux personnes morales, cœur de l'organisation, «l'Association spirituelle de l'Église de scientologie-Celebrity center» et la librairie SEL (Scientologie espace liberté) et les sept principaux responsables de l'organisation au moment des faits se voient reprocher d'avoir amené des adeptes à remettre d'importantes sommes en échange de prestations jugées fictives.

Le juge d'instruction est allé contre les réquisitions du parquet rendues en 2006, qui demandait un non-lieu général, au motif qu'il était impossible juridiquement de conclure que l'organisation n'était pas de bonne foi.

## Plainte en 1998

«Cette analyse juridique déficiente a été démontée par le juge d'instruction, qui met en lumière des manœuvres frauduleuses et rappelle que des méthodes similaires ont déjà été utilisées dans d'autres dossiers ayant donné lieu à des condamnations de responsables scientologues», a dit à Reuters M<sup>e</sup> Olivier Morice, avocat de deux des plaignants.

«Nous nous demandons s'il n'y a pas des considérations politiques dans la position du parquet», a-t-il ajouté.

Il a mentionné la rencontre en 2004 entre Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Économie, et l'acteur de cinéma américain Tom Cruise, porte-drapeau de la Scientologie. Il a dit penser aussi aux propos de l'ancienne directrice de cabinet adjointe du président Sarkozy à l'Élysée Emmanuelle Mignon, envisageant en février dernier le droit de la Scientologie à «exister en paix».

Le dossier qui sera jugé fait suite à une plainte avec constitution de partie civile déposée en décembre 1998 par une ex-adepte. Recrutée dans la rue, elle aurait été amenée à remettre une somme de 140 000 francs (environ 32 000 dollars). Trois autres plaintes ont étoffé le dossier, mais l'une d'elles a été retirée. L'Ordre des pharmaciens est aussi partie civile.

Plusieurs dirigeants de la Scientologie ont déjà été condamnés à titre personnel pour escroquerie, en 1997 à Lyon et en 1999 à Marseille. En mai 2002, le tribunal de Paris a condamné pour la première fois la branche francilienne de la Scientologie à 8000 euros (12 000 dollars) d'amende pour le fichage informatique d'anciens adeptes entre 1998 et 2000.

Une nouvelle condamnation en qualité de personne morale dans le dossier d'escroquerie présumée pourrait entraîner la dissolution judiciaire de l'Église.

La Scientologie, fondée aux États-Unis dans les années 50 par l'écrivain de science fiction Ron Hubbard et implantée dans le monde entier, vend des enseignements reposant sur des «auditions», des cures de saunas intensives et des «traitements» à «l'électromètre», un appareil électrique présenté comme un instrument de culte mais jugé fantaisiste par la justice.

Une précédente enquête pour escroquerie engagée à Paris dans les années 80 avait tourné court en raison de la disparition inexplicable au palais de justice de dossiers d'enquête.

Reuters

## Le PLC parvient à une entente avec Green Shift

Ottawa — Le Parti libéral du Canada est parvenu à un règlement à l'amiable mettant un terme au différend qui l'opposait à la société environnementale Green Shift au sujet de l'utilisation de sa marque de commerce par les libéraux pour décrire leur programme écologique.

Le parti et la dirigeante de Green Shift ont confirmé hier que les libéraux continueraient d'utiliser le nom, mais uniquement en vertu d'un contrat de concession de licence passé avec l'entreprise.

La présidente de Green Shift, Jennifer Wright, a affirmé que le bref communiqué diffusé par le PLC au sujet de l'entente reflétait sa perception de l'entente. Elle a cependant ajouté ne pas être en mesure de le confirmer avant aujourd'hui.

Mme Wright a également indiqué ne pas pouvoir révéler si l'entente incluait un paiement de la part du PLC pour l'utilisation de la marque de commerce.

Mme Wright avait intenté une poursuite de 8,5 millions contre le PLC, affirmant que le parti n'avait pas le droit de se servir du nom que son entreprise utilisait à des fins commerciales depuis plusieurs années.

La société propose des services d'experts-conseils aux entreprises qui souhaitent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

La Presse canadienne



AGENCE FRANCE-PRESSE

Des citoyens de Baracoa, à Cuba, tentent de se frayer un chemin à travers les débris qui jonchent le sol après le passage de l'ouragan Ike.

## Ike poursuit sa course dévastatrice

## État d'alerte maximum à Cuba

Deux millions de personnes ont déjà été évacuées de La Havane

CARLOS BATISTA

La Havane — Après avoir provoqué la mort de 61 personnes en Haïti et causé des dégâts aux Bahamas, l'ouragan Ike poursuivait sa progression dévastatrice hier en touchant Cuba, dont la capitale, placée en état d'alerte maximale, a dû évacuer près de deux millions de personnes.

Treize des quatorze provinces de cette île de 11 millions d'habitants étaient en état d'alerte maximum devant l'avancée d'Ike en direction du Golfe du Mexique et du sud-est des États-Unis.

Seules la province occidentale de Pinar del Rio et l'île de la Jeunesse, encore sous le choc par les dévastations causées la semaine dernière par le passage d'un autre ouragan, Gustav, observaient la phase dite de vigilance.

Ouragan de catégorie deux sur cinq sur l'échelle Saffir-Simpson avec des vents qui soufflaient à 160 km/h, Ike menaçait de regagner la puissance qu'il avait perdue lors de son entrée sur le sol cubain hier avant l'aube dans la province orientale d'Holguin, qui a subi des dégâts très importants, selon le Centre de météorologie de Cuba (Insmet).

La partie la plus active de l'ouragan a quitté la terre ferme au sud de la province centrale de Ciego de Avila (420 km au sud-est de La Havane) et «risquait de s'intensifier avec la chaleur de la mer» avant de toucher à nouveau terre ce matin dans l'ouest, a prévenu le directeur de l'Insmet, José Rubiera, ajoutant que jamais Cuba n'avait vu deux ouragans frapper ses côtes en seulement huit jours, en référence à Ike et Gustav.

Selon sa trajectoire prévue par les météorologues mais qui pourrait encore changer, Ike devrait quitter l'île aujourd'hui en fin de journée dans sa partie occidentale, dans les environs de La Havane, et menacer ensuite le golfe du Mexique, où se concentrent le quart de la production américaine de pétrole.

Plusieurs compagnies pétrolières, dont les britanniques Shell et BP et la française Total, ont annoncé leur intention de procéder à partir de demain à l'évacuation du personnel des plateformes offshore du golfe du Mexique où la production d'or noir ne s'est pas encore remise du passage de Gustav.

## États-Unis

Ike pourrait toucher les îles américaines Keys (Floride), qui ont été placées en état d'alerte à la tempête tropicale, entre aujourd'hui et demain, avant de poursuivre sa progression vers le Texas et la Louisiane, selon des prévisions du Centre américain des ouragans (NHC), basé à Miami.

À Cuba, sur les quelque 1,9 million de personnes évacuées figurent 10 000 touristes étrangers, selon la Défense civile.

Dans la province orientale d'Holguin, la «situation était dramatique» avec des poteaux électriques couchés par les vents, des arbres et des toits arrachés,



REUTERS

L'ouragan Ike devrait quitter Cuba en fin de journée aujourd'hui pour se diriger vers le golfe du Mexique.

des habitations inondées et une importante mine de nickel endommagée, selon un correspondant sur place de la télévision cubaine.

Des vagues de sept mètres ont frappé les côtes orientales, endommageant ou détruisant des centaines d'habitations, selon la Défense civile qui a annoncé sept blessés mais aucun mort.

«J'ai 59 ans, j'ai vu bien des cyclones, mais jamais qui ont causé une telle destruction», a déclaré par téléphone à la télévision un habitant de Camaguey (530 km au sud-est de La Havane).

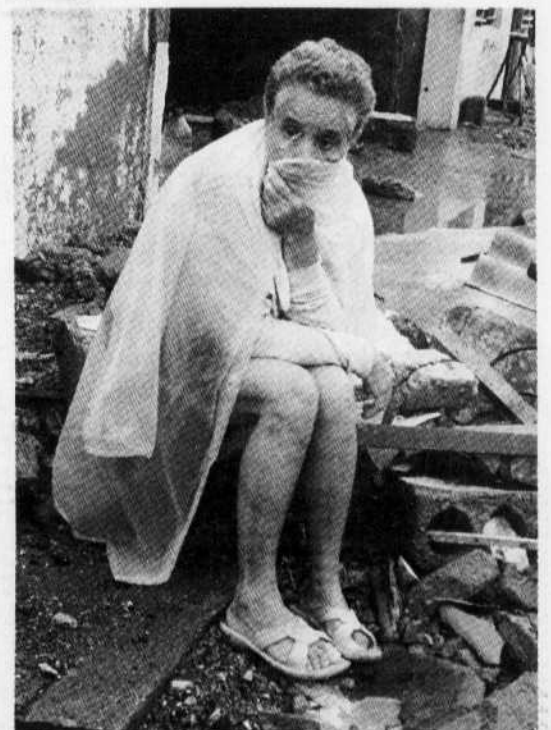
À La Havane, des habitants se préparaient à l'arrivée d'Ike en installant des panneaux de bois sur les fenêtres de leur maison. Aucune évacuation n'a été rapportée jusqu'à maintenant dans la capitale de deux millions d'habitants dont les rues étaient quasi désertes hier.

En Haïti, les fortes pluies provoquées par le passage d'Ike au large de ce pays ont causé 61 morts, dont 57 dans le seul village de Cabaret (nord), balayé par des trombes d'eau dans la nuit de samedi hier, selon un bilan officiel.

Dans ce pays pauvre, plus de 580 personnes sont mortes et des milliers se sont évacuées sans abri, parfois sans eau potable ni nourriture, par le passage en trois semaines de trois dépressions majeures, Fay, Gustav puis Hanna.

Avant de frapper Cuba, Ike s'était abattu sur l'île de Great Inagua, comptant un millier d'habitants au sud-est des Bahamas, avec la force d'un ouragan de catégorie 4, causant de nombreux dégâts, mais ne faisant pas de victimes.

Agence France-Presse



AGENCE FRANCE-PRESSE

Une femme constate avec découragement les dommages faits par l'ouragan Ike.

## EN BREF

## Un premier cas de listériose est confirmé au Nouveau-Brunswick

Frédéricton — Les Services de santé publique du Nouveau-Brunswick ont confirmé qu'un premier décès lié à la listériose a été signalé dans la province. Le cas concerne une octogénaire décédée récemment à l'hôpital. Cette personne habitait un foyer de soins. Une enquête est en cours pour connaître les circonstances entourant le décès de la dame. Des échantillons ont été envoyés au laboratoire national de microbiologie à Winnipeg afin de déterminer s'il s'agit de la même souche de la bactérie *Listeria* associée à l'épisode en cours au Canada. Les résultats devraient être connus d'ici 10 jours. Il s'agit du premier cas confirmé de listériose au Nouveau-Brunswick depuis que l'écllosion d'envergure nationale a été signalée au mois d'août, provoquant notamment le rappel de produits d'une usine de Toronto des Aliments Maple Leaf. Généralement, deux ou trois cas de listériose sont signalés chaque année au Nouveau-Brunswick. La listériose se contracte surtout par la consommation d'aliments contaminés par la bactérie *Listeria*. — La Presse canadienne

J'essaie de vous éviter un procès

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

## LES ACTUALITÉS

George Radwanski est accusé de fraude et d'abus de confiance

## Témoignages accablants au procès de l'ex-commissaire à la vie privée



George Radwanski

CHRIS WATTIE REUTERS

TIM NAUMETZ

Ottawa — Le procès pour fraude de l'ancien commissaire fédéral à la protection de la vie privée George Radwanski a débuté hier à Ottawa par l'audition de témoignages accablants sur des états de frais et autres réclamations qui faisaient sourciller au sein même de son bureau.

Selon l'un de ces témoignages, Radwanski, qui a quitté son poste sous pression en 2003, avait omis de déclarer un prêt de 35 000 \$ obtenu de son chef de cabinet en 2001, comme l'exige le code fédéral en matière de conflit d'intérêts. Le prêt avait pris la forme d'une hypothèque sur la résidence de Radwanski.

Radwanski et son ancien bras droit, Arthur Lamarche, subissent leur procès en Cour supérieure de l'Ontario sous des accusations de fraude et d'abus de confiance. Tous deux ont plaidé non coupable.

La Couronne a dévoilé des détails de ce prêt, et aussi expliqué une avance présumée frauduleuse pour frais de voyage de 15 000 \$ versée à Radwanski, et un paiement de 16 000 \$ pour des vacances dont il n'avait pas encore acquis les droits.

Une responsable de la paye au bureau du commissaire a déclaré qu'Arthur Lamarche lui avait donné instruction, au début de 2003, de traiter un chèque pour 20 jours de vacances auxquels M. Radwanski n'avait pas encore droit. La spécialiste en rémunération, Julie Giroux, a déclaré lui avoir dit qu'elle ne pouvait pas parce que cela allait à l'encontre des politiques. Elle a ajouté que M. Lamarche lui avait dit que le patron voulait que ce soit payé.

Le responsable du code sur les conflits d'intérêts à l'époque, Ho-

ward Wilson, a déclaré lundi dans son témoignage que George Radwanski n'avait pas respecté l'obligation de signaler le prêt dans les 30 jours et ne l'avait jamais divulgué. En vertu du code alors en vigueur, les titulaires de charges publiques étaient tenus de dévoiler tous leurs avoirs dès leur entrée en poste, et d'aviser le bureau de M. Wilson s'ils encouraient de nouvelles dettes, y compris des hypothèques.

M. Wilson a dit n'avoir eu vent de l'insolite prêt hypothécaire que beaucoup plus tard, quand les dépenses du commissaire à la vie privée ont fait l'objet de manchettes dans les médias, d'une enquête parlementaire et d'une enquête de la Gendarmerie royale du Canada.

**La théorie de la Couronne est que Radwanski «vivait et mangeait» aux frais de la population, a affirmé le procureur**

Le procureur, Robert Wadden, a interrogé M. Wilson après avoir exposé la preuve de la Couronne contre les deux accusés, citant une longue liste d'états de frais, de dossiers bancaires et d'autres preuves qu'il soumettra au cours du procès, qui pourrait durer 15 jours.

Selon le procureur, ces documents et des témoignages démontreraient que Radwanski abusait régulièrement des règles gouvernementales en matière de frais de réception et de représentation. Il soumettait souvent des demandes de remboursement de frais pour des repas où les seuls invités étaient des membres de son personnel, ou alors, son personnel soumettait des demandes de remboursement pour lesquelles George Radwanski était l'invité, a dit le procureur Wadden.

La théorie de la Couronne est que Radwanski «vivait et mangeait» aux frais de la population, a affirmé le procureur.

La Presse canadienne

## L'AGENDA

L'HORAIRE TÉLÉ,  
LE GUIDE DE VOS SOIRÉES

Gratuit dans Le Devoir du samedi

## LE DEVOIR



## L'ENGAGEMENT À LONG TERME VOUS FAIT PEUR?

Soyez famille d'accueil! La Société pour la Prévention contre la Cruauté envers les Animaux (SPCA) recherche des familles d'accueil pour héberger à court terme chiens, chats, lapins et autres animaux sympathiques jusqu'à ce qu'ils puissent être placés pour l'adoption. Le service de soins vétérinaires est disponible en échange d'une contribution

minime. La nourriture et l'équipement peuvent également être fournis. L'hébergement peut durer quelques jours ou plusieurs mois. Pour en savoir plus sur le programme des familles d'accueil de la SPCA, visitez [www.spcamontreal.com](http://www.spcamontreal.com) ou téléphonez au 514.735.2711, poste 2237.



## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

**AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS** Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

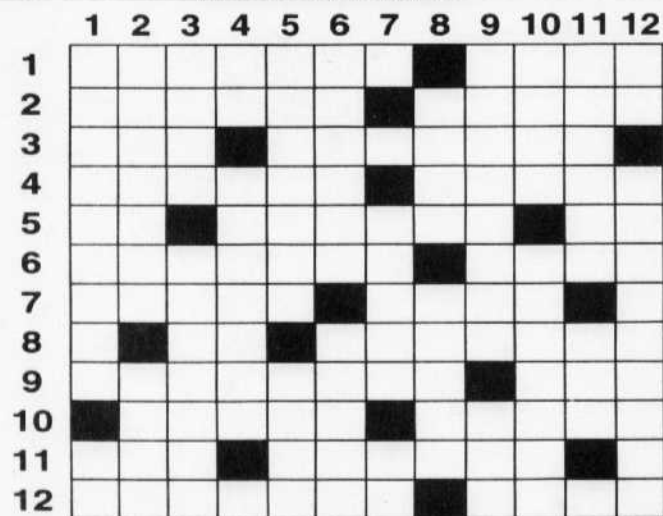
## AVIS LÉGAUX &amp; APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.  
Publications du lundi: Réservations avant 12h00 le vendredi  
Publications du mardi: Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sur Internet : [www.ledevoir.com/avis.html](http://www.ledevoir.com/avis.html) • [www.ledevoir.com/offres.html](http://www.ledevoir.com/offres.html)  
Courriel : [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)

## MOTS CROISÉS



0836

## HORIZONTALEMENT

- Bruissement léger - Capable de.
- Amphibien - Hautains.
- Sur la paupière - Très ravi.
- Fait de l'air - Occlusion intestinale.
- Fourreau de métal - Éléphantiasis - Quatre.
- Déchets - Coule en Afrique.
- Rivière de France - Donne à boire.
- Chrome - Qui est propre à faire bouger avec rythme.
- Poète - Exuvie.
- Faire son nid - Sans variété.
- Attaché - Qui n'est plus en fonction.
- Rauque - Dévouement.

## VERTICALEMENT

- Mélange de plusieurs légumes coupés en morceaux - Panneau d'étoffe.
- Le monde habité - Il tua son frère.

- Ce que doit faire un comédien - Critiquer.
- Actionné - Alimenter.
- Canal double - On mange sa viande.
- Combat la maladie - Tranche de thon.
- Tentative - Sert à désigner.
- Fringale - Enquiquinement.
- En outre (Par ...) - Au milieu du visage.
- Épluché - Organe mâle des plantes à fleurs.
- Pratique pour lever - Les fesses à l'air.
- Entre docteur et sciences - Minceur.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12  
1 R I D I C U L I S E R  
2 O N I R O M A N C I E N  
3 Q U A T I B I S R U E  
4 U S E E A D O R E S  
5 E S P A N S U E S U  
6 T O C A R D M A T I N  
7 T U E R A G I L I T E  
8 E V A S E I S E R E  
9 I N E D I T S E S T  
10 T E S E T I N T A  
11 T A N E O U T I L  
12 P O I N M O N E V E

SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO

## Avis public

## Montréal

## ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné, en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation de biens au cours des mois de juillet et août 2008 :

Vente à Construction et Rénovation A.C.P.L. inc., d'un terrain situé du côté est de la 26<sup>e</sup> Avenue, au nord du boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 279 367 du cadastre du Québec, pour 28 700 \$.

Vente à la Coopérative d'habitation Château de la Chance, d'un terrain situé sur le côté ouest du boulevard Décarie, au nord du chemin de la Côte-Saint-Luc, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 2 087 318 du cadastre du Québec, pour 172 179 \$.

Vente à 136 991 Canada inc., d'un terrain situé dans le Vieux-Montréal, à l'est de la côte de la Place-d'Armes, entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, constitué du lot 1 180 954 du cadastre du Québec, pour 3 650 000 \$.

Le 9 septembre 2008

Le greffier de la Ville,  
M<sup>e</sup> Yves Saindon

## Sudoku

par Fabien Savary

	5		9								
		7	1	6	8						
						9	3				4
	5		1		3	6	8				
			4					9	5		
	6						4			3	
	7	3	8		4						
	1			5	3	6	2				

Niveau de difficulté : MOYEN

0959

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît, donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

## Solution du dernier numéro

3	5	1	6	7	4	9	2	8
7	4	8	2	9	1	6	5	3
2	6	9	5	8	3	1	7	4
9	1	5	8	3	2	7	4	6
6	7	2	1	4	9	3	8	5
8	3	4	7	6	5	2	1	9
1	9	3	4	2	8	5	6	7
4	2	6	3	5	7	8	9	1
5	8	7	9	1	6	4	3	2

0958

## SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté  
par notre expert Fabien Savary  
En exclusivité sur le site des Mordus  
[www.les-mordus.com](http://www.les-mordus.com)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
No: 500-22-15090-085  
COUR DU QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,

Demanderesse

ÉRIC BOUCHER, ayant sa dernière adresse connue au 416, rue Mc Carthy, Saint-Joseph-de-Sorel, district judiciaire de Richelieu, province de Québec, J3R 3N6

Défendeur

ASSIGNATION

Ordre est donné au défendeur, Éric Boucher, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, au local 1.120 dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

La requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 21 octobre 2008, à 9h00, en salle 2.06, au Palais de justice de Montréal.

Une copie de la requête introductive d'instance a été remise au greffe à l'intention du défendeur, Éric Boucher.

À Montréal, le 5 septembre 2008  
Julie Gagné  
Greffière adjointe, J62064

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que la compagnie Traductions Jean-Pierre Bélangier inc. ayant son siège au 201-3488, chemin de la Côte-des-Neiges, à Montréal H3H 2M6 a l'intention de demander sa dissolution au Registraire des entreprises.

Donnez.  
On peut faire plus encore.

## Avis public

## Montréal

## RÉSUMÉ DE MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME

Avis est donné, conformément à l'article 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) :

Le règlement 04-047-64 intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)», adopté le 26 mai 2008, est entré en vigueur le 4 juin 2008. Les modifications apportées par ce règlement s'appliquent à l'égard du territoire de l'arrondissement de Plateau-Mont-Royal pour remplacer l'affectation «Parc et espace vert» par l'affectation «Secteur mixte» sur l'emprise de rue située à l'angle nord-est des rues Sherbooke et Jeanne-Mance et corriger les limites des parcs Gilbert-Langevin, Hutchison et Pauline-Julien.

Le règlement 04-047-31 intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)», adopté le 26 mai 2008, est entré en vigueur le 25 juin 2008. Les modifications apportées par ce règlement s'appliquent à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. Dans le quadrilatère formé par les rues De La Gauchetière Est, Sanguinet, Saint-Antoine Est et Saint-Denis, l'affectation du sol «Secteur mixte» est remplacée par l'affectation «Grand équipement institutionnel». Dans le quadrilatère formé par le boulevard René-Lévesque Est et les rues Sanguinet, Saint-Antoine Est et Saint-Denis, la hauteur maximale passe à 80 m, et un nouveau secteur de densité y est prévu (25-T5), avec un coefficient d'occupation du sol de 9.0.

Le règlement 04-047-47 intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)», adopté le 16 juin 2008, est entré en vigueur le 25 juin 2008. Les modifications apportées par ce règlement s'appliquent à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. Pour le quadrilatère formé par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Saint-Hubert, l'affectation «Secteur résidentiel» est remplacée par l'affectation «Secteur mixte», et la carte «Les limites de hauteur» est modifiée pour prévoir une hauteur maximale de 44 m. Dans le quadrilatère formé par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Hubert, Notre-Dame Est et Berri, la limite de hauteur est remplacée par une limite de 60 m.

Le règlement 04-047-65 intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)», adopté le 16 juin 2008, est entré en vigueur le 25 juin 2008. Les modifications apportées par ce règlement s'appliquent à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur Place des arts du Quartier des spectacles. Les cartes intitulées «Les parcs et espaces verts» et «La densité de construction» sont aussi ajustées en conséquence.

Le règlement 04-047-66 intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)», adopté le 16 juin 2008, est entré en vigueur le 25 juin 2008. Les modifications sont apportées au document complémentaire pour y introduire des mesures de protection et de mise en valeur du mont Royal applicables au territoire du Collège Jean-De-Brébeuf, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Ces règlements sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent aussi être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)

Montréal, le 9 septembre 2008

Le greffier de la Ville,  
M<sup>e</sup> Yves Saindon

## LES ACTUALITÉS

Harcèlement psychologique à la Délégation générale du Québec à New York

## Les plaintes contre Bruno Fortier ont toutes été retirées

ALEXANDRE ROBILLARD

Québec — La dernière plainte pour harcèlement psychologique contre l'ex-délégué général du Québec à New York, Bruno Fortier, a été retirée cet été par l'employée qui l'avait formulée.

Le successeur de M. Fortier, Robert Keating, n'a pas été en mesure de dire, hier, la raison pour laquelle la plaignante avait décidé de clore ce dossier.

«J'ai vérifié auprès de cette personne pour savoir si elle maintenait sa plainte et elle m'a dit qu'elle ne la maintenait pas, a-t-il déclaré hier en marge d'une réunion des représentants du gouvernement du Québec à l'étranger. [...] Elle ne m'a pas expliqué la raison. C'était clos.»

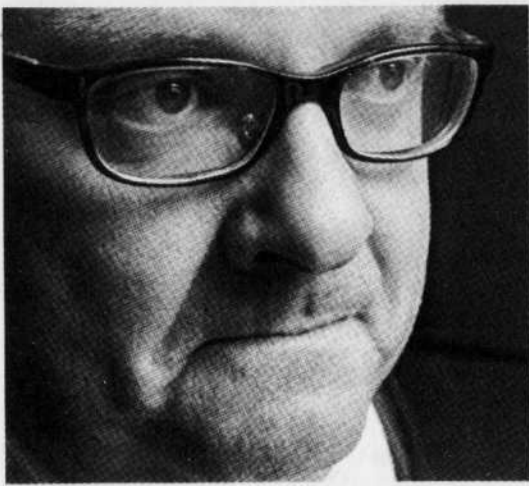
Le congédiement précipité de M. Fortier, en mars, a fait l'objet d'une commission parlementaire au printemps dernier.

Durant ses travaux, il a été possible d'apprendre que l'ex-délégué, qui a lui-même attribué son congédiement à un différend avec une employée, avait fait l'objet de deux plaintes pour harcèlement psychologique.

Des fonctionnaires du ministère des Relations internationales avaient indiqué que la première plainte avait été retirée. Mais une deuxième plainte verbale, contre M. Fortier et une autre personne employés par le ministère, était toujours en cours de traitement en avril dernier, au moment où les parlementaires s'étaient penchés sur cette affaire.

M. Keating a affirmé hier que la plaignante était toujours employée par la représentation new-yorkaise et qu'elle n'avait pas reçu de dédommagement.

Selon lui, aucun changement majeur n'a été effectué à la délégation depuis le départ précipité de



Bruno Fortier

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

M. Fortier, qu'il a remplacé en mars.

Le responsable de l'administration, André Prince, prendra toutefois sa retraite le 19 septembre.

«C'est sa volonté de prendre sa retraite, et il est heureux, a dit M. Keating. Il vit bien sa décision. C'est sa propre décision.»

Des conseillers de la délégation partiront aussi à la retraite au terme de leur mandat l'été prochain, a affirmé le nouveau délégué.

M. Keating a estimé que les relations de la délégation new-yorkaise n'avaient pas souffert du départ

précipité de M. Fortier même si, après lui avoir succédé, il a dû réactiver certains contacts.

«Pour les Américains qu'on rencontre sur le territoire, c'est vu comme une question de gestion, a affirmé le chef de poste. Il y a une décision qui a été prise et, aux États-Unis, c'est assez régulier qu'il puisse y avoir une mésentente au niveau de la direction supérieure et que les gens soient amenés à partir pour des raisons qui sont de toute nature.»

Lors de la commission parlementaire, M. Fortier, le premier ministre, Jean Charest, ainsi que la ministre des Relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay, avaient notamment été entendus.

M. Fortier avait fait valoir qu'un conflit de travail interpersonnel avec une employée de la délégation avait mené à son rappel, à la mi-mars.

D'après M. Charest — qui avait dit compter M. Fortier au nombre de ses amis —, et Mme Gagnon-Tremblay, l'ex-délégué avait été rappelé parce qu'il persistait dans des changements d'ordre administratif mal accueillis par ses supérieurs.

Hier, Mme Gagnon-Tremblay a affirmé qu'elle n'était pas au courant du retrait de la plainte visant M. Fortier puisque ce dossier est traité au niveau administratif par le ministère.

Elle a d'autre part indiqué que la rencontre des chefs de poste, qui se déroulera cette semaine dans la capitale, servait à les diriger vers les besoins actuels du Québec et à leur confier de nouveaux mandats dans leurs représentations respectives.

«Ils ont l'obligation d'aller visiter des entreprises et ils découvrent parfois des créneaux qui pourraient être développés dans leur pays», a-t-elle dit.

La Presse canadienne

## Nature Québec veut hiérarchiser les usages de l'eau

LOUIS-GILLES FRANCEUR

Nature Québec estime que le projet de loi 92 sur la protection des eaux québécoises doit absolument hiérarchiser les usages de l'eau afin de mettre fin aux conflits qui se multiplient dans les régions, sur le modèle de ce qui a été fait dans l'exploitation de la faune.

Le mémoire, qui sera présenté cette semaine en commission parlementaire, estime que la future loi doit consacrer le principe prioritaire de la protection de la ressource et de la satisfaction des besoins urgents des populations. En deuxième lieu, la loi devrait, selon Nature Québec, privilégier les besoins des familles, puis en troisième lieu la fonction agricole et, en dernier lieu, les «fonctions commerciales et industrielles». En cas de pénurie, ces dernières seraient les premières à devoir cesser.

Nature Québec est aussi d'avis qu'au lieu d'accorder des permis d'exploitation commerciale pour des quantités précises d'eau eaux souterraines pendant une décennie, le gouvernement devrait plutôt définir la cote de gestion des nappes souterraines que les exploitants commerciaux ne devraient jamais dépasser afin de protéger les autres usages prioritaires.

Globalement, Nature Québec estime que le projet de loi 92 est «nécessaire» parce qu'il confirme le statut patrimonial des eaux de surface et souterraines, qu'il confie un rôle prépondérant de l'État dans leur protection et qu'il institue un régime d'autorisation plus souple que l'ancien. De plus, le groupe environnemental pense que l'intégration dans la Loi sur la qualité de l'environnement des dispositions de l'Entente sur les ressources en eaux du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent constitue un gain majeur pour le Québec parce que le Québec pourra remettre en question toute dérivation majeure d'eaux des Grands Lacs aux dépens de son fleuve.

Mais Nature Québec s'inquiète de plusieurs omissions dans un projet de loi censé encadrer pour la première fois la Politique nationale de l'eau. Ainsi, pas un mot sur les redevances que l'on devrait exiger des exploitants, sauf dans le préambule, lequel n'a pas force de loi. Deuxièmement, souligne le mémoire, il est inadmissible que le projet de loi exclue les barrages et les dérivations des prélèvements que la loi est censée contrôler, car les ouvrages de retenue et de dérivation privent les cours d'eau de débits souvent plus névralgiques que tous les autres usages que la future loi entend réglementer. C'est notamment le cas des impacts cumulatifs des retenues d'eau pour la faune des estuaires, comme ceux du golfe Saint-Laurent.

Le groupe environnemental québécois se questionne aussi sur les nouvelles modalités d'autorisation des projets et sur le fait que Québec s'oblige à justifier les refus de prolonger des projets de captage d'eau au-delà de 10 ans, mais pas s'il accepte de les prolonger. Québec oublie aussi dans son projet de loi les dragages, comme ceux du Saint-Laurent, qui créent des canaux invisibles dans lesquels l'eau perd toute fonction biologique, comme le ferait une dérivation majeure. Et Nature Québec s'inquiète du fait que Québec n'oblige pas les municipalités à intégrer les plans directeurs de l'eau dans leur réglementation: il se contente d'exiger qu'elles les prennent «en considération», une façon subtile de rendre leur application facultative malgré l'importance de cette planification de la ressource. Enfin, Nature Québec remet en question la norme québécoise sur les rejets de tritium radioactif dans les eaux québécoises, soit 7000 becquerels par litre d'eau, laquelle est 467 fois plus permissive que la norme californienne de 15 becquerels.

Le Devoir

## Début de saison de la LHJMQ sous le signe de la lutte contre la violence

Les 18 équipes doivent se prononcer d'ici demain sur les recommandations du comité consultatif mis sur pied par la ministre Michelle Courchesne

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Sommés par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Michelle Courchesne, d'adopter des mesures antiviolence sévères, les gouverneurs et les directeurs-gérants des 18 équipes de la Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ) s'efforceront d'ici demain de s'entendre sur un vaste plan d'action pour annihiler la violence gratuite au hockey. Ils ont entamé leurs travaux, hier, à Montréal.

Les représentants de la ligue et des équipes passeront en revue les 31 recommandations du comité consultatif sur la violence au hockey formé par Michelle Courchesne à la suite de l'agression — hautement médiatisée — du gardien de but des Saguenéens de Chicoutimi, Bobby Nadeau, par le gardien de but des Remparts de Québec, Jonathan Roy.

Coprésidé par Jacques Letellier et Danièle Sauvageau, le comité consultatif a accouché, fin août, d'un rapport énumérant 31 mesures éducatives et coercitives visant l'élimination de la violence gratuite au hockey. Parmi celles-ci, on retrouve la mise sur pied de programmes d'aide et de soutien pour les joueurs et entraîneurs, et l'élaboration d'une charte des valeurs ou code d'éthique.

Jugeant les recommandations du comité consultatif trop timides, Michelle Courchesne, a de nouveau appelé, vendredi dernier, la LHJMQ à être implacable devant la violence. Elle entend que les bagarres soient formellement interdites. «Un pas de plus doit être fait pour l'établissement d'un environnement sain et sécuritaire pour la pratique du hockey. [...] La population s'attend à ce que la nouvelle réglementation qui sera adoptée par la ligue comporte des mesures suffisamment dissuasives au regard des batailles», a indiqué la ministre du MELS.

## Michelle Courchesne va trop loin

Le porte-parole de l'opposition officielle en matière de loisir et de sport, Sylvain Légaré, accuse la ministre Courchesne d'ingérence et lui demande d'abandonner l'idée de forcer la ligue à interdire les bagarres au hockey. Il s'agit d'un faux problème, selon lui. «Je pense que la ligue va dans la bonne direction avec ce rapport-là. La ministre est tellement entêtée avec ses affaires de bagarre. Je ne veux pas qu'elle s'immisce dans les opérations normales des gens de la Ligue, a-t-il dit. Il n'y a pas de problèmes de bagarre dans la Ligue junior majeur du Québec. Il y en a de moins en moins. Il y en a moins d'une par partie, ça dure 20 secondes et c'est fini. [...] Le cas Jonathan Roy-Bobby Nadeau, ce n'est pas une bagarre, c'est une agression.»

L'ancien entraîneur et arbitre de hockey mineur cite plutôt les «comportements abusifs, les attaques par derrière, les coups de [bâtons de] hockey» comme les véritables maux qui empoisonnent le hockey amateur au Québec.

Sylvain Légaré recommande à la LHJMQ d'adopter les recommandations du comité consultatif, mais estime que la décision définitive revient aux directeurs-gérants et aux gouverneurs de la ligue.

Le Parti québécois (PQ) fait pour sa part front com-



La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Michelle Courchesne, est intervenue une fois de plus auprès des dirigeants de la Ligue de hockey junior majeur du Québec pour qu'ils adoptent un plan d'action rigoureux qui mettra un terme aux bagarres.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

mun avec le gouvernement pour l'abolition de la bagarre. La bagarre est une forme de violence, estime le porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de loisir et de sport, Luc Ferland. «Quand on tolère la bagarre, on incite des gestes gratuits, vicieux, violents comme [ceux de] Jonathan Roy envers Bobby Nadeau», a dit le député d'Ungava.

«Prenez le football qui est un sport de contact, un sport viril comme le hockey, la bagarre n'est pas tolérée, a indiqué Luc Ferland. Est-ce que la Ligue de hockey junior majeur a encore besoin des bagarres pour attirer

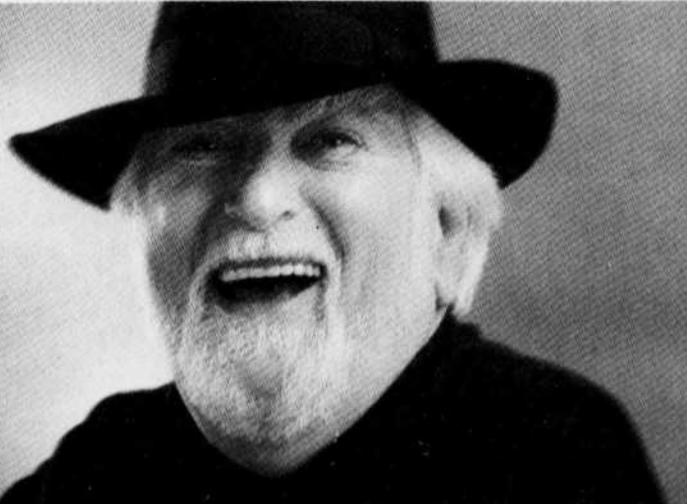
une certaine clientèle? Moi, je pense que non.»

Luc Ferland invite la ministre Michelle Courchesne à prendre du recul dans ce dossier. «La ministre ne peut pas non plus gérer elle-même la Ligue de hockey junior majeur. Les dirigeants de la Ligue ont eu le rapport, ils ont des responsabilités et ils ont des décisions à prendre», a-t-il dit.

Le coup d'envoi de la saison 2008-09 de la LHJMQ sera donné jeudi.

Le Devoir

NOUVEAUTÉ



## LES APPRENTIS DU REBUT GLOBAL CE SOIR 19 H

QUAND L'AVENIR DE JEUNES EXCLUS S'ALLIE AU SORT DE LA PLANÈTE

AVEC JACQUES LANGUIRAND



Télé-Québec

# ÉLECTIONS FÉDÉRALES

## Le nationaliste



MICHEL DAVID

Qui a dit que Stéphane Dion n'avait pas le sens de l'humour? Le chef libéral a peut-être voulu donner la preuve du contraire, dimanche, quand il a soutenu être aussi nationaliste que Gilles Duceppe.

Vous demeurez sceptique? Alors pourquoi, pensez-vous, M. Dion a-t-il choisi Sébastien Dhavernas pour défendre ses couleurs dans Outremont? Oui, je sais, personne ne se bousculait au portillon, mais M. Dhavernas a certains antécédents politiques, même s'il est surtout connu comme comédien.

Durant la campagne référendaire de 1995, il coprésidait le comité du OUI dans la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce. À quelques jours du référendum, le OUI avait organisé une soirée sur le thème «Amenez votre indécis» au Manoir Notre-Dame-de-Grâce, à laquelle participaient d'autres artistes et comédiens, comme Michel Rivard, Pauline Martin, Raymond Cloutier.

M. Dhavernas avait invité les participants à réfléchir à cette pensée du dramaturge suisse Max Frisch: «Si vous avez encore plus peur du changement que du malheur, comment ferez-vous pour éviter le malheur?» Excellente question, qui demeure tout à fait d'actualité. Encore faudrait-il déterminer qui, dans la présente campagne, incarne le changement et le malheur.

Bien entendu, tout le monde peut changer de camp. D'ailleurs, je me souviens avoir aussi croisé M. Dhavernas à un congrès de l'ADQ. Après avoir passé des années à pourfendre les souverainistes, il est néanmoins savoureux que M. Dion ait dû jeter son dévolu sur un ennemi d'hier. On peut parier que Thomas Mulcair trouvera la chose très amusante lui aussi.

Notez bien qu'en 1995, M. Mulcair était un adversaire au moins aussi acharné des souverainistes que M. Dion. Pourtant, il doit compter encore une fois sur le vote des électeurs bloquistes, qui avait permis au NPD d'arracher aux libéraux cette forteresse réputée inexpugnable à l'élection partielle du 17 septembre 2007. Ces chassés-croisés amoureux font tout le charme de la politique.

Soit, M. Dion pourrait difficilement rivaliser avec M. Duceppe dans un concours de nationalisme, mais il aurait de bonnes raisons de trouver un peu injustes toutes ces louanges de l'«ouverture» de Stephen Harper.

Sur la question nationale, les Québécois n'ont généralement retenu de M. Dion que l'homme de main de Jean Chrétien, dont le «plan B», qui avait culminé dans la Loi sur la clarté, avait été dénoncé par tous les partis représentés à l'Assemblée nationale.

S'il exaspérait les ministres péquistes, Lucien Bouchard au premier chef, avec ses lettres dans lesquelles il prenait plaisir à détailler les obstacles sur le chemin menant à la souveraineté, M. Dion entretenait aussi une correspondance avec le Canada anglais, auquel il s'efforçait d'expliquer le sens des aspirations québécoises.

Un de ses interlocuteurs à l'époque était Stephen Harper, alors simple député du Reform Party à la Chambre des Communes. Si, dans sa Loi sur la clarté, M. Dion s'est beaucoup inspiré du projet que M. Harper avait lui-même présenté en octobre 1996, les deux hommes avaient exprimé des vues diamétralement opposées sur la nature du nationalisme québécois dans un échange épistolaire publié dans le *Calgary Herald* à la même époque.

Alors que M. Harper parlait de nationalisme ethnique et de xénophobie, M. Dion soutenait que la société québécoise était aussi ouverte que la société canadienne dans son ensemble. Il soulignait également que les lois linguistiques québécoises étaient plus souples et plus libérales que leur équivalent dans d'autres sociétés multilingues progressistes, comme la Suisse, la Belgique ou la Finlande. Dans son esprit, c'était les divisions consécutives à la séparation qui risquaient de porter atteinte à l'esprit de tolérance des Québécois, comme à celui des autres Canadiens.

M. Dion aurait cependant été plus convaincant s'il était passé de la parole aux actes. Au printemps dernier, le caractère exemplaire de la loi 101 n'a pas empêché les députés libéraux à la Chambre des communes de s'opposer au projet de loi présenté par le Bloc québécois, qui visait à étendre les dispositions de la Charte de la langue française aux institutions fédérales et aux entreprises régies par les lois fédérales sur le territoire québécois.

M. Dion reprochait aussi à Stephen Harper son opposition à la reconnaissance constitutionnelle de la «société distincte», qui aurait constitué «une façon pour tous les Canadiens d'exprimer leur solidarité envers les Québécois dans leur effort pour préserver une société dynamique et vivante en Amérique du nord». Bien entendu, lui-même s'est bien gardé de s'engager dans cette voie.

Heureusement, M. Duceppe ne risque pas de trop asticoter le chef libéral sur ces questions. Sauf exception, comme dans Papineau, où Justin Trudeau tente de reprendre au Bloc l'ancienne circonscription de Pierre Pettigrew, M. Duceppe ne demande pas mieux que de voir le PLC arracher un maximum de voix aux conservateurs. Bref, d'ici au 14 octobre, si M. Dion veut se considérer comme un nationaliste, grand bien lui fasse.

mdavid@ledevoir.com

## Duceppe et le Bloc partent

### Le controversé mais populaire maire Régis Labeaume critique le chef conservateur et accueille le chef bloquiste à l'hôtel de ville

HÉLÈNE BUZZETTI

Québec — Le chef du Bloc québécois n'était pas peu fier de son coup hier, alors qu'il a pu contrer, en ce début de campagne électorale, le maire de la ville de Québec parti en guerre contre le gouvernement conservateur. Si la symbolique de ce tête-à-tête entre Gilles Duceppe et Régis Labeaume a été minimisée de part et d'autre, il n'en reste pas moins que Stephen Harper n'a pas eu droit au même traitement dimanche, lors de sa visite éclair dans la Vieille Capitale.

Pour son deuxième jour de campagne, Gilles Duceppe avait choisi de se diriger droit sur Québec dans l'espoir de reconquérir cet ancien bastion tombé aux mains des conservateurs à la dernière élection. Le Bloc y détenait en effet la totalité des sièges, mais en a perdu sept sur huit en 2006, dont un au profit de l'indépendant André Arthur.

M. Duceppe a discuté près d'une heure avec le maire, signé le livre d'or de la ville puis tenu un point de presse. Régis Labeaume ne s'est pas présenté à ses côtés devant les journalistes. Selon son attaché de presse, la rencontre entre les deux hommes devait d'abord se tenir au début de

l'été, mais avait été reportée à l'automne sans savoir qu'une élection serait déclenchée. Il n'est donc pas question d'accorder, par cette rencontre symbolique, son soutien à un chef de parti politique plutôt qu'à un autre.

«La porte de l'hôtel de ville est toujours ouverte aux chefs de parti politique», a expliqué Paul-Christian Nolin. La veille, le chef conservateur était aussi de passage à Québec, mais il n'a pas rencontré M. Labeaume. Selon nos informations, aucune tentative de rencontre n'avait été faite de part et d'autre.

Depuis des semaines, l'impétueux M. Labeaume critique sévèrement le gouvernement conservateur, et le ministre du Développement régional Jean-Pierre Blackburn en particulier, à cause des compressions faites dans le financement d'organismes sans but lucratif (OSBL), dont le Pôle Chaudière-Appalaches.

Le coloré maire ne fait peut-être pas consensus, mais il jouit d'une popularité certaine pour avoir veillé à la réussite des fêtes du 400<sup>e</sup> anniversaire de la ville. M. Duceppe espère-t-il surfer sur cette popularité? «M. Labeaume ne se mêlera pas de politique, mais est-ce que ça me peine beaucoup qu'il critique les conservateurs? Non, ça ne me peine pas beaucoup, moi. Je le comprends, il n'est pas

«Les élus municipaux et les gens d'affaires ont très mal pris de se faire traiter de pousseux de crayons»

—Gilles Duceppe

le seul», a lancé Gilles Duceppe, sourire en coin. «Je n'ai pas rencontré un seul maire qui dit que c'est une bonne décision» d'avoir effectué ces compressions.



le seul», a lancé Gilles Duceppe, sourire en coin. «Je n'ai pas rencontré un seul maire qui dit que c'est une bonne décision» d'avoir effectué ces compressions.

## DANS LA COUR ARRIÈRE...



CHRIS WATTIE REUTERS

**LE PREMIER MINISTRE** Stephen Harper s'est invité dans la cour arrière de la famille Huang, à Richmond, en Colombie-Britannique, hier, d'où il a vanté les mérites de la politique familiale qu'il a développée au cours des dernières années. Un tricycle, une trottinette et des jouets savamment disposés en désordre: le décor était planté et M. Harper a poursuivi sa quête pour tenter de gagner le cœur de monsieur, et surtout madame Tout-le-monde, le chef conservateur ayant traditionnellement eu du mal à obtenir l'appui des électrices.

## Les télés n'inviteront pas la chef des verts au débat

PAUL CAUCHON

Il y aura un débat des chefs le 1er octobre, avec Stéphane Bureau comme animateur, mais en l'absence du Parti vert.

La chef du Parti vert, Elizabeth May, était indignée hier d'avoir été exclue du débat: «C'est incroyable d'avoir un premier ministre qui a peur de faire un débat contre les chefs de l'opposition.»

Ce sont trois partis politiques qui ont refusé la présence de Mme May, soit le Parti conservateur, le Bloc québécois et le NPD. Le Consortium des radiodiffuseurs, qui regroupe les grands télédiffuseurs pour l'occasion, avait en effet demandé aux partis politiques de trouver une façon de faire participer le Parti vert.

«Mais trois partis nous ne répondent que si le Parti vert était présent, eux-mêmes ne participeraient pas au débat» indique Jason MacDonald, porte-parole du consortium.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Elizabeth May

Seul le Parti libéral était ouvert à la participation des Verts, estimant que Mme May avait droit d'y être compte tenu du nombre de personnes qui a voté pour ce parti, indiquait-on hier au *Devoir*.

L'argument voulant que le Parti vert compte maintenant un député, un récent transfuge libéral, n'a donc

pas convaincu les trois autres partis.

Le débat des chefs en français se tiendra le 1er octobre au Centre national des arts d'Ottawa, mettant aux prises Stephen Harper, Stéphane Dion, Gilles Duceppe et Jack Layton. Stéphane Bureau en sera l'animateur.

Le lendemain 2 octobre se tiendra au même endroit le débat en anglais, avec Steve Paikin de TVOntario comme animateur.

Elizabeth May a indiqué hier qu'elle examinait la possibilité de contester devant un tribunal la décision des partis et du consortium. Jason MacDonald rappelle toutefois que «les tribunaux ont déjà déclaré par le passé que c'est le consortium qui décide». Devant la menace de trois partis de ne pas participer au débat, le consortium a estimé «qu'il était préférable de diffuser les débats avec les quatre chefs des partis principaux plutôt que de ne rien diffuser du tout».

Le Devoir

■ ÇA MANQUE À MA CULTURE  
C'EST CE SOIR 19 H 30

MARIE LABERGE, PASCALE BUSSIÈRES  
ET MICHELINE LANCTÔT

AVEC SERGE POSTIGO



Télé-Québec

## ÉLECTIONS FÉDÉRALES

## à la reconquête de Québec

EN BREF

## Dion défend son choix dans Lasalle-Émard

De passage à Montréal hier, le chef libéral Stéphane Dion a défendu le choix de la conseillère d'arrondissement Lise Zarc, de l'équipe du maire Gerald Tremblay, pour représenter le PLC dans Lasalle-Émard. Plusieurs observateurs s'attendaient à un candidat-vedette dans ce bastion rouge de l'île de Montréal. «Le maire de Montréal m'a dit qu'on lui enlève un élément important de son équipe. Je connais sa valeur et Gerald Tremblay aussi. Elle fera une très bonne députée», a-t-il dit hier matin. Lasalle-Émard était représentée par l'ancien premier ministre Paul Martin. — *Le Devoir*

## Harper cible la classe moyenne

De passage hier à Richmond, en Colombie-Britannique, le chef conservateur Stephen Harper a soutenu que les familles ont plus d'argent dans leur poche depuis que son parti a pris le pouvoir. M. Harper n'a rien promis de nouveau, mais a expliqué qu'avec la baisse de la TPS, la remise de 1200 \$ par année par enfants de moins de six ans et les baisses d'impôt ciblées, une famille typique avec deux enfants paye 3000 \$ de moins par année. La circonscription de Richmond, en banlieue de Vancouver, est détenue par le Parti libéral. — *Le Devoir*

## La FTQ appuie le Bloc

La FTQ accorde son appui au Bloc québécois dans l'actuelle campagne électorale, estimant que c'est ce parti qui «détient la clé de ces élections pour le Québec». À l'issue d'une réunion spéciale, hier après-midi, du bureau de la FTQ regroupant le président, le secrétaire général de même que les vice-présidents de la centrale syndicale, il a été décidé, sans grande surprise, de s'impliquer dans la campagne en faveur du Bloc. «On est conscients, d'une part, que c'est le Bloc qui a défendu à Ottawa nos grands dossiers comme la crise dans la forêt et dans le secteur manufacturier, et d'autre part c'est le Bloc qui détient la clé de ces élections pour le Québec», a déclaré par voie de communiqué le président de la FTQ, Michel Arsenault. «Nous ne pouvons nous payer le luxe de laisser les conservateurs gouverner pour l'Ouest en restant les bras croisés devant les milliers de pertes d'emplois au Québec, dans le textile, la forêt, l'industrie de la fabrication, a-t-il ajouté. Nous ne pouvons nous payer le luxe d'un resserrement de l'accès à l'assurance emploi alors que des dizaines de milliers de travailleurs ayant cotisé n'y ont pas droit.» La FTQ a précisé que certains de ses syndicats affiliés sont déjà actifs dans la campagne électorale qui s'est amorcée dimanche. La FTQ est la plus grande centrale syndicale au Québec avec plus de 500 000 membres. — *La Presse canadienne*

## Labonté énonce ses priorités pour Montréal

Les partis politiques fédéraux devraient prendre des engagements à l'égard de la métropole, qu'il s'agisse de la culture ou du contrôle des armes à feu, croit le chef de l'opposition à l'hôtel de ville. Au lendemain du déclenchement de la campagne électorale fédérale, Benoît Labonté a cité cinq priorités pour Montréal. Il tentera de faire adopter une motion par le conseil municipal le 22 septembre prochain afin d'inciter les candidats à se prononcer sur ces thèmes. En matière de culture, M. Labonté souhaite que les candidats d'engagement à annuler les compressions annoncées dans les programmes fédéraux ou proposent des solutions de rechange. Il espère également que les candidats se prononceraient en faveur du développement du Vieux-Port de Montréal et d'une aide fédérale à la construction d'une navette ferroviaire reliant l'aéroport Montréal-Trudeau au centre-ville et à la réalisation du projet de l'Université de Montréal sur le campus Outremont. Ottawa devrait également renforcer le contrôle des armes à feu, selon M. Labonté qui souhaite que les élus montréalais adoptent sa motion à l'unanimité afin d'envoyer «un message fort» aux candidats. — *Le Devoir*



MATHIEU BÉLANGER REUTERS

«Les élus municipaux et les gens d'affaires ont très mal pris de se faire traiter de pousseux de crayons. Il y a un mépris odieux.»

M. Blackburn n'a pas utilisé le terme «pousseux de crayons», il avait plutôt déclaré qu'il ne financerait plus «les frais de fonctionnement, ni les salaires,

ni le crayon, ni le papier de façon éternelle».

M. Labeaume a dévoilé en début de campagne une liste de 12 demandes aux politiciens fédéraux. Il veut notamment un train à grande vitesse (TGV) entre Québec et Windsor, mais aussi Québec et Chicago. Il demande de l'aide financière pour agrandir le Musée des beaux-arts et pour le projet Diamant du prolifique Robert Lepage, soit l'aménagement d'une salle de théâtre dans les tunnels abandonnés de l'autoroute Dufferin, qui dorment sous la ville depuis des lustres. Sans compter la reconstruction du Manège militaire, sur la Grande-Allée. Gilles Duceppe s'est engagé à se faire le porteur à Ottawa de certaines de ces demandes, notamment le rétablissement du financement des OSBL.

M. Duceppe a profité de son passage pour prêter main-forte à sa députée Christiane Gagnon, la seule à avoir survécu à l'hécatombe de 2006. Mme Gagnon fera face cette fois à la candidate conservatrice Myriam Taschereau, qui semble très confiante. «Je m'attends à tout, sauf à une campagne difficile», a-t-elle en effet déclaré au *Journal de Québec*. Mme Gagnon, qui a remporté la victoire de 2006 avec une majorité confortable de 6000 voix, l'a invitée à tempérer ses ardeurs. «C'est ma sixième élection, et c'est toujours une première pour moi. Quand les élections sont déclenchées, il y a toujours une fébrilité. On verra plus tard, elle est mieux de se calmer.»

Gilles Duceppe a refusé de discuter des moyens qu'il entendait prendre pour reconquérir le cœur de Québec, s'en tenant à sa ligne habituelle de protection des intérêts du Québec. Il a toutefois mentionné qu'en refusant de prendre part au protocole de Kyoto sur les changements climatiques, le Canada privait la ville de Québec de sources de revenus importantes. Car, a-t-il expliqué, les papeteries et les alumineries ont en général diminué de beaucoup leurs émissions de gaz à effet de serre et elles auraient pu vendre à fort prix des crédits sur la scène internationale.

Le Devoir

## de respecter électoral

pour qu'une dépense électorale soit considérée comme locale.

Alors qu'il se trouvait en Colombie-Britannique, le chef conservateur s'est fait interroger sur son intention de respecter ou non cet avis. «J'ai dit la semaine dernière que ce gouvernement a toujours respecté la loi et les interprétations actuelles d'Élections Canada comme nous l'avons fait la dernière fois», a déclaré Stephen Harper.

Le chef bloquiste Gilles Duceppe interprète cette réponse comme l'admission que le stratagème se répètera. «M. Harper vient de nous dire qu'il appliquera la loi telle qu'il la comprend, a-t-il déclaré alors qu'il se trouvait à Québec. Moi, j'ai toujours pensé que, dans notre société, la règle c'est que nul n'est censé ignorer la loi. [...] Ça ferait une belle société ça si tous les gens se disaient on va appliquer la loi telle qu'on la comprend.» Selon M. Duceppe, cette déclaration signifie que les conservateurs «vont continuer d'agir comme ils l'ont fait en 2005-06».

Ce sont 67 candidats conservateurs qui sont soupçonnés par Elections Canada d'avoir mis leur caisse électorale à la disposition de leur parti, dont 27 au Québec. Tous les élus conservateurs de la province, sauf Jean-Pierre Blackburn, sont impliqués. Pour M. Duceppe, cet enjeu, quoique compliqué et difficile à comprendre pour quiconque ne connaît pas la Loi électorale, n'en est pas moins primordial. «Ça entacherait beaucoup tout résultat d'élection si on apprenait dans quatre ou cinq ans [...] que c'était illégal d'avoir agi ainsi. On va à l'encontre des règles démocratiques les plus fondamentales.»

Le Devoir  
Avec La Presse canadienne

## Layton veut un moratoire sur l'exploitation des sables



Jack Layton

BLAIR GABLE REUTERS

MURRAY BREWSTER

Fort Smith, T. N.-O. — Le chef du Nouveau Parti démocratique, Jack Layton, veut mettre un terme à tout nouveau projet d'exploitation des sables bitumineux en Alberta.

Il a aussi promis, hier, de contraindre les grandes sociétés pétrolières de nettoyer les lieux et de récupérer les terrains perdus à la production d'hydrocarbures.

Ses arguments risquent d'obtenir plus d'appuis dans le centre du pays — plus particulièrement au Québec — qu'en Alberta, où une grande part de la richesse repose sur les sables bitumineux.

«Il est nécessaire de contrôler cette exploitation, sinon nous allons laisser à la prochaine génération un héritage trop toxique pour qu'il soit nettoyé», a déclaré M. Layton alors que son avion de campagne survolait des mines de sables bitumineux afin de donner aux

journalistes une idée des 47 832 hectares de terrains perdus en raison de l'exploitation pétrolière.

En présence d'un auditoire captif, M. Layton a profité de l'occasion pour faire passer son message.

«J'estimais important d'attirer l'attention des Canadiens sur ce qui se passe ici», a-t-il affirmé avant que son appareil ne se soit posé à Fort Smith, petite collectivité de 2500 habitants située à la limite de la forêt boréale, dans les Territoires du Nord-Ouest.

S'il s'agit-là de l'héritage du premier ministre Stephen Harper, a-t-il dit, «je n'en veux pas».

M. Layton a entre autres montré du doigt Kearl, un projet de huit milliards de dollars de la Pétrolière Impériale, qui a été rapidement approuvé par le gouvernement conservateur de Stephen Harper.

Le chef du NPD souhaite un moratoire sur les nouvelles activités d'exploitation jusqu'à l'imposition d'un plafond pour les émissions de carbone. Selon lui, il existe des programmes efficaces pour s'occuper des répercussions de l'exploitation des mines à ciel ouvert sur l'environnement et la santé.

M. Layton a également mis en doute la perception voulant que les Canadiens de l'Ouest s'opposent au progrès environnemental. Cec Heron, qui travaille pour le conseil de bande local en ce qui a trait à la gestion de l'eau, a affirmé que l'argent ne constituait pas l'unique facteur dont il fallait tenir compte.

La catastrophe qui surviendrait si l'un des étangs de retenue cédait serait inimaginable, a-t-elle affirmé.

«Qu'ils boivent du pétrole», a déclaré Mme Heron au sujet de ceux qui s'opposent à la mesure souhaitée par M. Layton. On ne peut pas vivre sans eau.»

La Presse canadienne

## Les libéraux et le portefeuille des contribuables



## ILS PRÉTENDENT:

Les publicités conservatrices rendues publiques hier matin accusent le chef libéral Stéphane Dion de vouloir hausser la TPS, de priver les familles du versement de 100 \$ par mois par enfant de moins de six ans mis en place par le gouver-

nement Harper et de vouloir alourdir le fardeau fiscal des Canadiens avec sa taxe sur le carbone.

## LES FAITS DISENT :

Le chef libéral a nié hier vouloir hausser la TPS, mais le 31 octobre 2007, le jour où ses députés et lui se sont abstenus pour la laisser passer et éviter une élection, il a laissé planer un doute sur ses intentions futures, doute que les conservateurs exploitent aujourd'hui. À un journaliste qui voulait savoir si un gouvernement libéral rehausserait la TPS, il avait dit qu'il prendrait cette option en considération. «We'll consider that», avait-il dit. Ce n'est que plus tard qu'il a

précisé sa pensée.

Pour ce qui est de l'élimination de la «Prestation universelle pour la garde d'enfants» (PUGE), impossible de trouver une déclaration du chef libéral qui confirme l'affirmation conservatrice. Le Parti conservateur appuie son accusation sur une réponse donnée par M. Dion dans le cadre d'une entrevue au *National Post* en octobre 2006. Quand on lui demande s'il mettra fin au plan conservateur en matière de garde d'enfants, il répond par l'affirmative. Mais vise-t-il l'ensemble de la politique ou un de ses volets?

Cette dernière en comporte deux. Il y a d'abord la prestation de

100 \$ par mois versée à tous les parents d'enfants de moins de six ans, qu'ils aient ou non recours à des services de garde. Il y a ensuite un fonds de 250 millions par année pour la création de places par les organismes communautaires et les entreprises.

Il est difficile de conclure que M. Dion songerait à l'élimination de la prestation puisqu'il dit dans la même entrevue vouloir augmenter l'aide financière aux parents. En 2007, la députée Ruby Dhalla précisait que le PLC veut que la PUGE soit non imposable. Actuellement, seulement les familles les plus pauvres conservent la totalité des 1200 \$ par année. Selon l'Insti-

tut Caledon, les parents peuvent se retrouver avec aussi peu que 640 \$, une fois payés leurs impôts fédéraux et provinciaux.

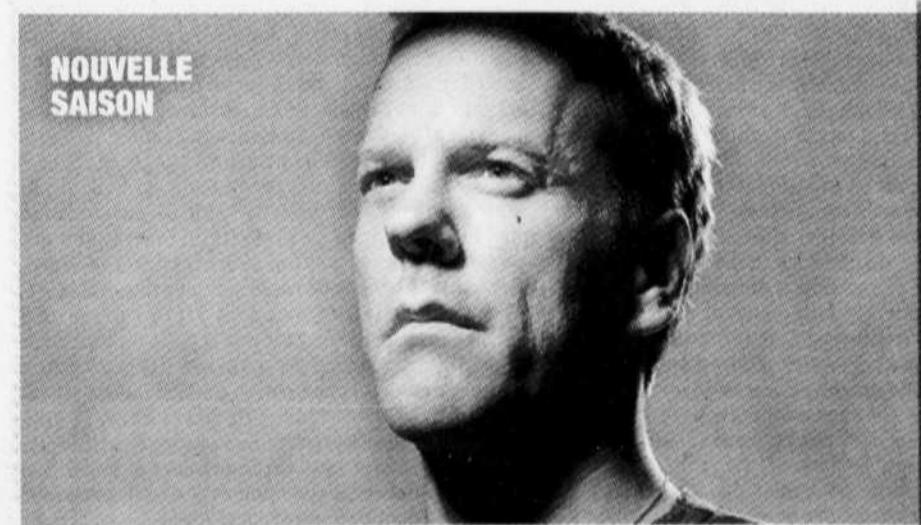
Le deuxième volet de la politique conservatrice, que M. Dion critiquait directement en 2006, ne décollera jamais et sera modifié lors du budget de 2007: les 250 millions par année seront versés aux provinces, et un crédit d'impôt sera offert aux entreprises. Selon le ministère du Développement des ressources humaines, les provinces auraient, jusqu'à présent, créé environ 60 000 places grâce à ces fonds. Il n'a pas fourni de chiffres sur le nombre de places créées en mi-

lieu de travail.

Pour ce qui est de la troisième accusation conservatrice, elle relève de la rhétorique électorale. Quel parti n'a jamais pris plaisir à souligner les travers d'une promesse adverse tout en passant sous silence ses bons côtés? La taxe sur le carbone de Stéphane Dion entraînera une hausse des prix, mais le tournant vert prévoit utiliser les revenus de cette taxe pour réduire les impôts sur le revenu.

MANON CORNELIER

mccornellier@ledevoir.com



■ 24 HEURES CHRONO  
CE SOIR 21 H

L'HEURE DE LA LIBÉRATION  
POUR JACK BAUER



Télé-Québec

# ÉDITORIAL

## Dion et le Québec

Stéphane Dion a étonné plusieurs de ses concitoyens du Québec en prétendant, en ouverture de la campagne électorale, être aussi nationaliste que le chef du Bloc québécois. Sa déclaration est à souligner, au feutre rouge bien évidemment. Reste maintenant à voir s'il osera ces prochaines semaines engager un dialogue avec les nationalistes québécois.

**L**e chef du Parti libéral du Canada n'est pas, quoi qu'en pensent nombre de nationalistes et de souverainistes québécois, foncièrement «anti-Québec». Certes, son image de champion de l'unité canadienne et de pourfendeur des séparatistes pèse lourd. Mais en toute justice, sa pensée est plus nuancée. Il n'est certainement pas de ceux qui refuseraient d'avoir un passeport québécois si le Québec devenait un pays indépendant. Il en serait certes malheureux, car il croit que le Québec peut mieux se développer au sein de la fédération canadienne, ce qui ne diminue pas pour autant son attachement à sa province d'origine. En témoignent certaines de ses déclarations, comme lorsqu'il a qualifié la loi 101 de «grande loi canadienne». De fait, il a été l'un des rares libéraux à défendre à Ottawa la Charte de la langue française.

Il ne faut pas voir dans l'affirmation par Stéphane Dion de son nationalisme plus que ce qu'il a voulu dire. Il ne s'agit pas d'un reniement de sa Loi sur la clarté référendaire. Son but était d'abord d'évoquer la sincérité qui anime son engagement envers le Québec qui n'est pas différente de celle qui anime Gilles Duceppe. Puis, par là, d'inviter ses concitoyens à se défaire de l'image négative qu'ils ont de lui et les prier de lui faire confiance. Cette seule petite phrase lancée dimanche devant les caméras est toutefois bien peu pour justifier la confiance recherchée. Il faudrait tout au moins connaître davantage les ambitions qu'il porte pour le Québec.



BERNARD DESCÔTEAUX

Depuis qu'il est chef du Parti libéral, Stéphane Dion n'a jamais pris la peine de clarifier sa pensée à l'égard du Québec. Nous n'avons pas de document de politique auquel nous référer pour savoir comment il répondrait, une fois devenu premier ministre, aux revendications du gouvernement du Québec. Ce que l'on sait, c'est qu'il n'a jamais voulu admettre que le déséquilibre fiscal était un problème fondamental influant sur le fonctionnement du fédéralisme canadien. Qu'il n'a jamais voulu appuyer la campagne menée par le Bloc québécois pour soumettre les fonctionnaires fédéraux et ceux des sociétés de la Couronne travaillant au Québec à l'autorité de la loi 101. Qu'à ses yeux, la «nation québécoise» qu'il a reconnue n'est qu'un concept sociologique qui ne peut entraîner l'attribution au Québec d'un statut particulier. Bref, on sait de lui surtout des choses négatives.

Devant le congrès qui l'a élu chef de son parti, M. Dion avait dit vouloir pratiquer un «fédéralisme de respect des compétences», mais on ne sait toujours pas comment cela changera la pratique d'un fédéralisme centralisateur qu'a toujours privilégiée son parti. Il pourrait nous éclairer si, par exemple, il nous disait d'ici au 14 octobre être prêt à appuyer la revendication du gouvernement Charest à l'égard du pouvoir fédéral de dépenser. Québec veut obtenir un droit de retrait avec juste compensation financière pour tout programme fédéral intervenant dans un champ de compétence provincial. Le premier ministre Harper, qui a promis à l'élection de 2006 d'agir en ce sens, hésite à aller aussi loin. Pour sa part, M. Dion a souvent dit une chose et son contraire à ce sujet, maintenant qu'il fallait garder à Ottawa une capacité à adopter des politiques nationales, lesquelles exigent d'être soutenues financièrement.

Que le chef libéral se range derrière la position défendue par le premier ministre Charest serait une véritable surprise. Cela nous donnerait une autre image de cet homme et lui assurerait une nouvelle crédibilité. Les nationalistes québécois le regarderaient d'un autre œil. Peut-être n'est-il pas prêt à aller aussi loin, mais pour qu'on le croie lorsqu'il affirme son nationalisme, il faudrait certainement que sur cette question, ou une autre, il arrive à manifester son ouverture au Québec. Il ne peut se contenter de quelques mots anodins.

À l'élection de 2006, le chef du Parti conservateur, Stephen Harper, avait justement pris le risque de rompre avec l'image anti-Québec que lui-même et son parti entretenaient depuis des années. Sa promesse de pratiquer un fédéralisme d'ouverture lui avait permis de réaliser une brèche importante au Québec. Est-il imaginable que Stéphane Dion le suive sur cette voie et ose se libérer du poids de l'héritage de fédéralisme centralisateur qu'a légué au Parti libéral Pierre Elliott Trudeau? Cette campagne électorale lui en offre l'occasion, mais au-delà de la volonté qu'il pourrait avoir, il lui faudrait aussi avoir la capacité d'entraîner son parti dans un tel virage.

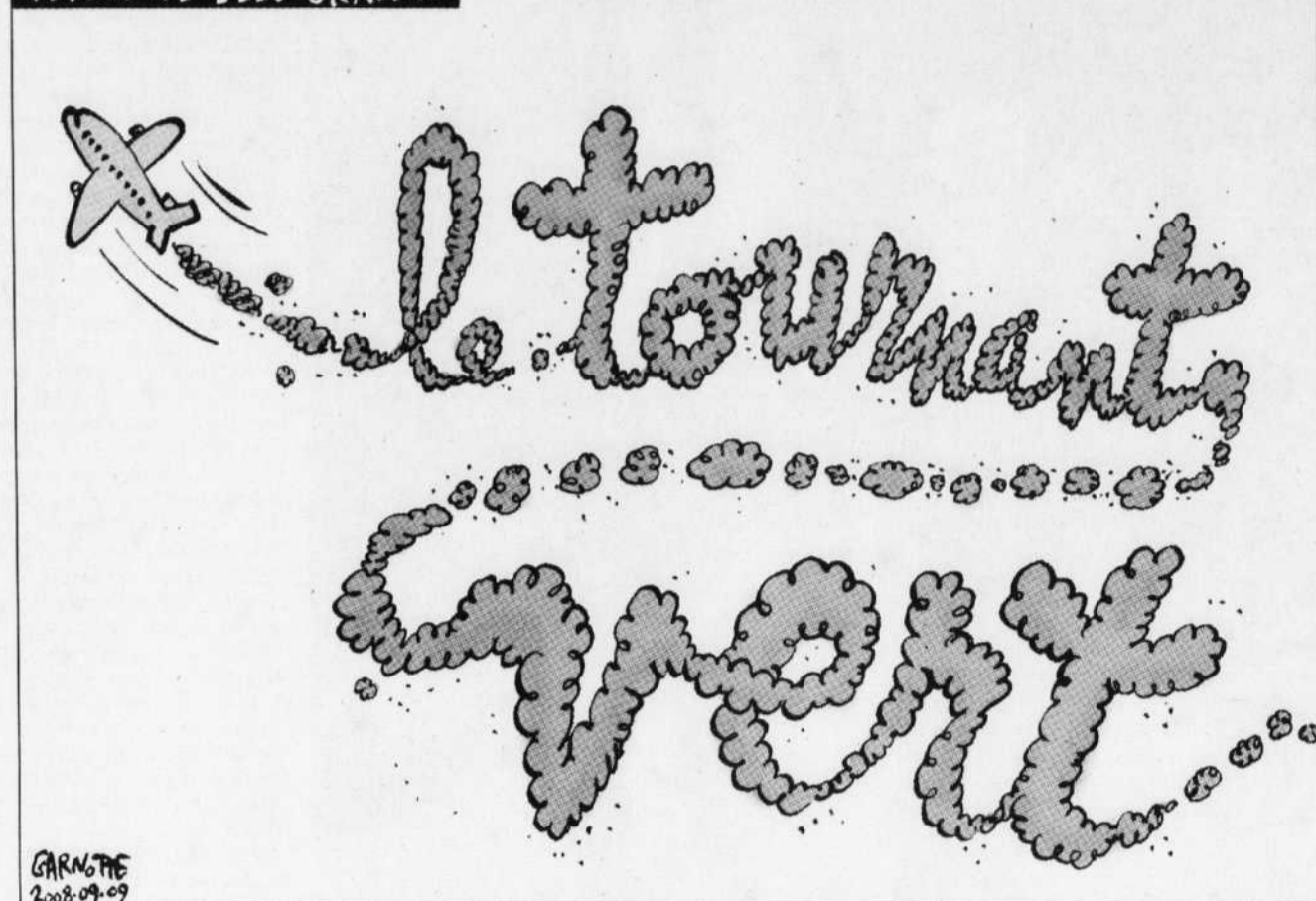
bdescoteaux@ledevoir.com

### LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
 Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAÇON  
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE  
 Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU  
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directrice, ventes publicitaires MANON BÉLAND

### PUBLICITÉ ÉLECTORALE...



GARANTIE  
2008-09-09

### LETTRES

#### Enfin!

Ça fait des mois que je brûle de dire à Stephen Harper et à ses poupées bleues à quel point leurs politiques vont à l'encontre de mes valeurs. Je n'en reviens pas qu'on avance que cette élection ne servira à rien. Au contraire! Elle est capitale. Il faut que tous ceux et celles qui ont à cœur de continuer à bâtir une société pacifique, respectueuse de l'environnement, respectueuse des droits des femmes, une société qui soutient ses artistes, qui refuse la censure sous toutes ses formes, qui n'aime pas les armes à feu, bref, tout ceux qui trouvaient que, bien qu'à petits pas, nous avançons dans la bonne direction, sortent en masse et expriment leur refus de se laisser entraîner dans la régression que les incultes ont amorcée et dont les conséquences néfastes se font déjà sentir.

Pour une fois, on devrait se rallier au mot d'ordre de nos voisins terre-neuviens: ABC («anybody but conservative»). N'importe qui sauf les conservateurs (à la seule exception cependant d'André Arthur)! Et s'il demeure possible qu'ils forment encore un gouvernement minoritaire, que jamais au grand jamais ils ne puissent prétendre au soutien populaire.

Sylvain Meunier  
Longueuil, le 6 septembre 2008

#### L'argument de la peur

Il est ironique de constater que Gilles Duceppe utilise l'argument de la peur pour nous inciter à ne pas voter pour les conservateurs de Stephen Harper. Dans les années 70, c'étaient les adversaires des souverainistes qui utilisaient l'argument de la peur pour faire en sorte que les électeurs n'élisent pas un gouvernement «séparatiste». Pourtant, une fois au pouvoir, la population a pu constater que les appréhensions invoquées par certains ne se réalisaient jamais. C'est un peu la même chose avec Stephen Harper: combien de fois avons-nous entendu qu'une fois au pouvoir, il nommerait des juges ultraconservateurs. Pourtant, sa récente nomination à la Cour suprême d'un juge parfaitement bilingue, compétent et modéré de la Nouvelle-Écosse, ne va pas dans la direction

prévue par les prophètes de malheur.

Marie-Claude Boivin  
Montréal, le 7 septembre 2008

#### Où sont les défenseurs du système de santé public?

Le Devoir du samedi 6 septembre nous informait que Michel Clair, ancien ministre péquiste et président de la Commission sur le financement des services de santé au Québec, veut établir un centre privé haut de gamme pour l'ophtalmologie indépendant du CHUM. Philippe Couillard, ministre de la Santé jusqu'en juin, devient partenaire dans Persistence Capital Partners (PCP), qui injectera des capitaux dans des cliniques de santé privées au Canada. Claude Castonguay, qui dans le temps prônait un système de santé universel et gratuit d'accès, a tissé des liens très étroits avec l'industrie de l'assurance. Son rapport de l'hiver dernier propose un rôle élargi pour le secteur privé.

Les articles qui annoncent ces nouvelles ne mentionnent jamais que tout projet privé de santé doit faire un profit. D'où vient ce profit? Soit des compressions dans les services offerts ou les conditions de travail du personnel, soit par l'instauration d'un système de santé à deux vitesses.

Où sont les défenseurs de notre système de santé public, universel et gratuit d'accès? Pas au Parti libéral du Québec ni au Parti québécois. Les deux laissent leurs anciennes vedettes préparer la fin d'un système public qui a très bien fonctionné pendant quelques décennies et qui continuerait à très bien fonctionner si le Québec lui donnait l'appui nécessaire.

Mary Soderstrom  
Le 6 septembre 2008

#### Un concert exceptionnel

J'ai assisté jeudi le 4 septembre à un événement rare: un concert symphonique qui ne m'a laissé aucun arrière-goût, aucun regret, aucun état d'âme négatif. Pour parler positivement, j'ai été complètement séduit par la brillante performance de l'OSM, de son chef Kent Nagano et du soliste invité, le pianiste Lang Lang.

En revenant chez moi, j'essayais d'analyser les raisons de mon enthousiasme et de celle des autres auditeurs-spectateurs à cette soirée qui célébrait la 75<sup>e</sup> saison de l'Orchestre symphonique de Montréal en collaboration avec la société Radio-Canada dont il faut souligner et applaudir l'initiative.

On aurait pu croire de prime abord que le choix des œuvres était la cause du succès de cette soirée: programmation brillante de musiques archaïques et interprétées par des musiciens enthousiastes qui semblaient les découvrir pour la première fois. Mais ce n'est pas ce qui, à mon avis, explique la magie de la soirée et la ferveur du public. À tête reposée et émotion calmée, je propose quelques pistes d'explication:

■ Le fait que le public ait été littéralement assis à côté des musiciens a établi une grande intimité entre tous. Dans ce contexte, le moindre pizzicato prend un relief extraordinaire. On comprend après cette expérience qu'une salle de concert digne de ce nom soit indispensable à la survie même de l'OSM.

■ La courte durée de la prestation de jeudi a également permis de prendre conscience que pour plusieurs, la musique, à l'instar du bon vin, se digère mieux à petite dose, d'où l'intérêt qu'il y aurait à offrir une nouvelle série de concerts grand public d'une durée maximale de 75 minutes présentés sans entracte.

■ Est-il pensable de présenter cette série en tout début de soirée, vers 19h, par exemple, comme ça se fait dans certaines villes européennes? Cela permettrait à tous de dîner tranquillement après le concert.

En conclusion, je voudrais rappeler le rôle du directeur artistique d'un grand orchestre symphonique. On choisit celui-ci non seulement pour ses qualités de musicien et de chef, mais aussi pour son sens du leadership, ses idées de programmation, son talent de communicateur et son implication dans la communauté où il a choisi de s'intégrer. Cette description correspond parfaitement à la personnalité de M. Kent Nagano et explique la qualité de la relation privilégiée qu'il entretient avec ses musiciens et avec la population en général. [...]

François Dompierre  
Le 8 septembre 2008

### LIBRE OPINION

## Les défis actuels de la prévention du VIH

VIVIANE NAMASTE

Professeure agrégée à l'Institut Simone de Beauvoir de l'Université Concordia

Dans un article publié à la suite de la conférence internationale sur le sida, M. Mark Wainberg soulève des questions importantes concernant l'importance de la prévention du VIH, étant donné le taux croissant de personnes séropositives (Le Devoir, vendredi 29 août 2008). Cependant, il faut bien examiner l'argumentation offerte par M. Wainberg, ainsi que corriger quelques erreurs.

L'expert constate que les défis de la prévention dans les pays industrialisés ont changé depuis l'arrivée des médicaments antirétroviraux au cours des années 1990. Selon lui, les personnes atteintes du VIH peuvent maintenant survivre grâce à ces médicaments: «Cela n'a pas été le cas des personnes qui ont contracté le VIH au cours des années 1980-1990, et pour qui une progression rapide de la maladie a inéluctablement conduit à la mort», écrit-il.

Or, les faits historiques contredisent cet argument: plusieurs personnes vivant avec le VIH ont été infectées pendant les années 1980 et 1990, avant l'arrivée des médicaments auxquels M. Wainberg fait référence, et vivent toujours. Il a raison d'écrire que la nouvelle classe de médicaments a fait chuter les statistiques de mortalité dans ce domaine. Mais il a tort de déclarer que la présence du VIH, ou même «une progression de la maladie» conduisait «inéluctablement» à la mort. En effet, les personnes atteintes de la maladie ont insisté pour se nommer personnes vivant avec le VIH, et ce, même à partir des années 1980. Cette nomination soulignait que la condition était gérable et non mortelle.

Ayant déterminé le VIH comme étant mortel, Wainberg postule que les campagnes de prévention à l'époque étaient plus efficaces que les campagnes récentes, surtout lorsqu'il s'agit de populations vulnérables. L'efficacité de la prévention repose sur la peur, selon Wainberg: la peur de contracter une maladie mortelle. De plus, il constate le rôle important joué par les organismes communautaires dans ce travail éducatif: «Dans ce contexte, les organismes communautaires ont fonctionné de pair avec les populations vulnérables pour s'assurer que le message d'une sexualité protégée, incluant l'utilisation du condom et la limitation du nombre de partenaires, soit entendu.» Wainberg a tout à fait raison de souligner la réponse des organismes communautaires au VIH/SIDA, et le leadership qu'ils ont pris à l'égard de la prévention et des services sociaux. Mais son discours d'une «sexualité protégée» qui comprend l'utilisation du condom et la réduction du nombre des partenaires reflète une argumentation idéologique. En effet, les approches développées en prévention du VIH ne sont pas uniformes. Certaines perspectives, notamment celles avancées dans un contexte américain, définissent une «sexualité protégée» en faisant référence à l'abstinence et ou à la limitation du nombre des partenaires sexuels. Mais d'autres approches — surtout celles développées ici au Québec — visent que les gens se protègent pour chaque relation sexuelle, peu importe le nombre de partenaires sexuels d'une personne en question.

Wainberg poursuit son discours en analysant le contexte actuel: «La conférence mondiale sur le sida à Mexico a démontré que, dans les pays occidentaux, les infections par le VIH se produisaient généralement à l'intérieur de groupes contenant cinq personnes ou plus

pouvant avoir été infectés par une seule et même souche virale. Cela démontre que les populations vulnérables qui contractent le VIH ont des partenaires sexuels multiples et que, dans ce contexte, le VIH a pu être transmis à plusieurs partenaires par une seule personne infectée, fort probablement au cours d'un même événement.» L'explication de Wainberg néglige les faits de la transmission du VIH: la transmission du VIH a lieu en raison des relations sexuelles non protégées, et ou le partage du matériel d'injection. L'existence de partenaires sexuels multiples n'est pas, en soi, une cause de la transmission du VIH. Une femme peut avoir 60 relations protégées de pénétration avec 60 hommes différents. Si le condom est utilisé correctement dans tous ces cas, elle risque d'avoir 60 orgasmes (même plus, si elle a des partenaires attentifs). Pour bien comprendre la transmission du VIH dans les populations vulnérables, il faut considérer les comportements à risque (ex. les relations sexuelles non protégées) et non pas la quantité des relations sexuelles en soi (les partenaires multiples).

Wainberg conclut en invoquant le concept de la peur. Si les nouveaux médicaments ont démontré leur efficacité en général, il demeure des défis importants. Sur le plan clinique, on cite surtout des cas de cancer, liés à un système immunitaire déficient. Wainberg laisse entendre que ces faits peuvent informer les campagnes de prévention afin de réduire le nombre de nouveaux cas des personnes séropositives.

Mais la recherche empirique sur cette question démontre clairement que les campagnes d'éducation axées sur la peur ne sont pas efficaces. Dans une recherche récente sur les besoins des personnes bisexuelles en matière de prévention du VIH, Projet Polyvalence (voir www.polyvalence.ca), la grande majori-

té des personnes interviewées disaient qu'elles n'aimaient pas les campagnes qui se fondent sur la peur. Ces campagnes ont occupé une place importante dans le contexte québécois depuis 10 ans: les images des lames de rasoir, des pierres tombales, des cercueils, et des cimetières constituent le paysage de nos campagnes d'éducation. Les personnes interviewées dans le cadre de cette recherche disaient qu'elles n'écoutaient pas ces campagnes, considérées comme trop négatives et souvent moralisatrices.

Les participants et les participantes de cette étude, par contre, ont recensé plusieurs besoins dans la prévention: des informations pertinentes et adaptées à leurs réalités — on remarque ici les informations destinées aux femmes (encore aujourd'hui trop absentes des campagnes de prévention) et les informations sur les partenaires multiples; la prévention qui s'affiche à l'extérieur du milieu gai et qui se trouve tout au long de l'année; un langage de M. et Mme Tout-le-monde, qui évite les termes techniques de la santé publique (ex. «séropositif»); les informations sur les MTS aussi bien que le VIH; et une prévention du VIH qui lie l'éducation et les services de santé — par exemple, que les campagnes de prévention disent plus que «protégez-vous» et que l'on aide les gens à se renseigner sur les services de santé sexuelle disponibles.

Les défis de la prévention du VIH sont énormes. Au lieu d'une approche axée sur la peur, ou bien l'éducation qui méprise les gens qui ont des partenaires sexuels multiples, la prévention du VIH qui est ancrée dans les besoins et visions de M. et Mme Tout-le-monde s'avère nécessaire. Les études scientifiques qui demandent aux gens de déterminer leurs propres besoins en matière de prévention sont indispensables dans notre réponse à cette maladie.

## IDÉES

## Roy Dupuis se porte à la défense de la rivière Romaine

Qui parlera au nom des Nord-Côtiers qui cherchent inlassablement des pistes de développement pour leur région, leurs villages, leurs familles?

BERNARD ROY

Professeur à la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval

Roy Dupuis s'en va t'en guerre et monte aux barricades pour défendre bec et ongles la majestueuse rivière Romaine. Une rivière défilant depuis les frontières du Labrador jusqu'aux abords côtiers de la municipalité de Havre-Saint-Pierre en Minganie. Roy Dupuis fait à nouveau la manchette. Mais cette fois, ce n'est pas pour un premier rôle joué au cinéma, mais plutôt pour la réplique qu'il donne en tant qu'acteur citoyen à Hydro-Québec.

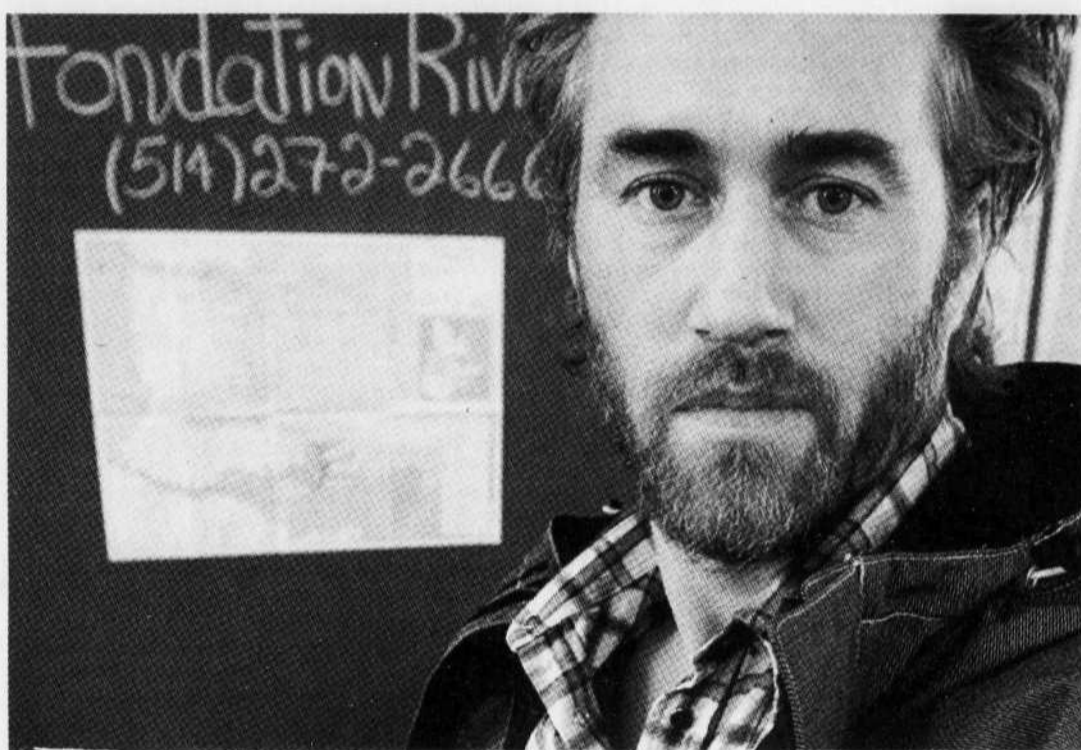
Evidemment, sa stature médiatique lui offre une visibilité dont bien peu de citoyens pourraient bénéficier. Je ne crois pas que le maire de Natashquan, Jacques Landry, pourrait jouir d'une telle visibilité en se portant à la défense du projet hydroélectrique de la rivière Romaine.

Ayant travaillé plusieurs années sur la Moyenne et la Basse-Côte-Nord, j'ai eu le privilège de naviguer, skier et souvent survoler les rivières Moisie, la Romaine, Natashquan, Olamen, Moskuaro, Saint-Augustin et bien d'autres. Roy Dupuis a raison! Ce sont là de magnifiques et majestueux cours d'eau qui, souvent, ont l'envergure d'un fleuve. Mais, dans son plaidoyer, cet homme de premiers rôles oublie de faire mention des acteurs de second rôle, des figurants de la Moyenne et de la Basse-Côte-Nord. Les vedettes font souvent de l'ombre! En fait, je parle de ces gens qui peuplent ce Pays dans le pays. Ces gens qui, tant bien que mal, parviennent à joindre les deux bouts et qui, peut-être, attendent le tournage d'une autre «Grande» ou «Petite séduction» pour que l'on parle d'eux, positivement.

La vie des Nord-Côtiers n'est pas que drame. Toutefois, je peux témoigner des angoisses quotidiennes que vivent des centaines et des centaines de Nord-Côtiers, Innus et Québécois en raison du dépeuplement des industries de la pêche et du bois, et du corollaire dépeuplement de leur village.

La population du village de Natashquan que je connais très bien, ayant entre autres choisi de prendre femme dans ce village, se débat avec l'énergie du désespoir pour demeurer vivante et, surtout, fière. Je n'ai jamais vu Roy Dupuis à Natashquan! Des gens de la Côte-Nord, courageusement et avec ténacité, travaillent à développer avec bien peu de moyens une industrie touristique pour pallier le manque d'emploi et de développement économique. Cinq mille touristes, c'est probablement le nombre qui, approximativement, fréquente la seule rue du Petit-Champlain à Québec ou un coin du Vieux-Montréal en une demi-journée de la saison touristique. Est-ce que Roy Dupuis offrira bénévolement son beau minois pour soutenir la promotion de la Côte-Nord comme destination touristique afin de soutenir les gens de ce pays cherchant à développer des solutions économiques afin de demeurer vivants, présents sur l'échiquier du Québec.

C'est vrai que c'est très beau une rivière vierge. Mais, M. Dupuis est bien prétentieux lorsqu'il affirme par la plume de la journaliste Jessica Nadeau que peu d'hommes ont emprunté cette rivière coulant désormais dans ses veines. Les Innus ne sont-ils pas des hommes? Pendant des millénaires, ces gens des Premières Nations ont parcouru du nord au sud puis du sud au nord cette rivière comme tant d'autres de ce territoire qu'ils nomment Nitassinan. Et qui sont ces Nord-Côtiers venus au cours des siècles derniers des îles de la Madeleine, d'Acadie, de Terre-Neuve pour peupler



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Roy Dupuis affirme qu'il ne vivra plus un jour sans qu'il pense à la rivière Romaine. Est-ce que ses pensées seront, à l'occasion, traversées par les visages de ces femmes, hommes et enfants qui peuplent la Moyenne et la Basse-Côte-Nord?

cette terre que Jacques Cartier qualifiait de «Terre de Caïn». Dans l'imaginaire du Québécois urbain, cette image est d'ailleurs toujours bien présente. C'est peut-être pour cette raison que le Québécois ne voyage pas vers la Côte-Nord. Le beau livre de photographies, *Le Pays dans le pays*, de mon ami, l'artiste photographe Serge Jauvin, fait éloquentement la preuve du contraire. La Côte-Nord est un pays dans le pays bien connu des dieux et bien peu de la population du Québec et de son État. Un pays peuplé par des gens colorés et courageux qui s'organisent avec peu de moyens pour, comme les tenaces Gaulois, vivre en ce pays sous-développé, de puis une perspective économique.

Roy Dupuis affirme qu'il ne vivra plus un jour sans qu'il pense à la rivière Romaine. Est-ce que ses pensées seront, à l'occasion, traversées par les visages de ces femmes, hommes et enfants qui peuplent la Moyenne et la Basse-Côte-Nord? Ces acteurs et vedettes des films de Pierre Perreault qui aujourd'hui sont de plus en plus ignorés et laissés à eux-mêmes. Sur la Côte-Nord, le taux de chômage dépasse les 11 %. Les petits villages nord-côtiers se dépeuplent, les jeunes n'y trouvant plus aucun avenir. Toutes les larmes que fera couler Roy Dupuis au grand écran ne sauront donner la mesure du drame qui se vit dans plusieurs familles et villages nord-côtiers qui, année après année, se disloquent devant les yeux impuissants de parents et grands-parents.

D'accord, M. Dupuis, votre cause est noble! Mais êtes-vous de la «nature» de la célèbre Brigitte Bardot qui n'a de larmes que pour les blancs et qui alimente une haine sans borne pour les pêcheurs des îles de la Madeleine qui, au péril de leur vie, gagnent dignement leur pain quotidien. Que direz-vous aux Nord-Côtiers qui cherchent inlassablement des pistes de développement pour leur région, leurs villages, leurs familles?

Quelle solution offririez-vous, M. Dupuis, aux Nord-Côtiers, Québécois et Innus qui attendent avec impatience un projet de développement qui apportera des emplois et d'inestimables retombées économiques?

Des retombées qui permettront aux municipalités d'acheter, par exemple, des balançoires pour les quelques jeunes qui demeurent! M. Dupuis, connaissez-vous le désespoir qui accable les jeunes Innus de la Côte-Nord qui ne voient poindre devant eux qu'un sombre avenir économique?

Le microbiologiste René Dubos, à qui je voue une grande admiration, ce père de la célèbre phrase «*Penser globalement, agir localement*», estimait que le public se fatigue très vite d'entendre seulement des histoires de désastre et estimait qu'il était indispensable de développer une pensée positive. René Dubos était très critique envers ces écologistes radicaux qui excluent l'être humain de leur réflexion. Ce grand humaniste et écologiste estimait que la nature ne fait pas nécessairement les choses mieux que l'homme... qui est aussi partie prenante de la nature.

À l'instar d'Albert Jacquard, je suis tout à fait en accord avec le fait que l'humanité ne pourra résister à la logique capitaliste du développement à tout prix. Une logique qui, irrémédiablement, mène l'humanité vers la catastrophe. Je suis père d'une petite fille de quatre ans et je désire qu'elle puisse, elle aussi, bénéficier d'un avenir radieux sur une planète propre et juste. Mais que la Côte-Nord puisse bénéficier d'un projet de développement lui permettant de s'inscrire dans la modernité n'est sûrement pas un outrage à la nature et à l'humanité.

Ma fille de quatre ans se réclame de son appartenance québécoise et natashquanaise. J'ai la conviction qu'elle sera fière et heureuse, dans 20 ans, d'aller séjourner à Natashquan, le village de sa maman, celui-ci ayant su tirer son épingle du jeu des retombées apportées, entre autres, par le projet d'Hydro-Québec sur la rivière Romaine.

Que suggérera Roy Dupuis aux Nord-Côtiers comme piste de développement? Est-ce que les Nord-Côtiers doivent se résigner à voir leurs villages fermer? Peut-être que M. Dupuis pourrait parallèlement militer pour que l'universel soit construit, quelque part entre Magpie et Blanc-Sablon, des studios de cinéma.

prends pas — ou le peuple québécois n'a vraiment jamais trop été convié au rapprochement fraternel avec les autochtones jusqu'à une relation entre nous plutôt réduite en «Affaire d'État». Cette apparente différence publique (d'après ce qu'on pourrait en conclure à la lecture des médias) à l'égard des Montagnais de la Côte-Nord, nos frères de sang québécois. Je ne comprends pas trop (ou trop).

Le projet d'Hydro-Québec sur la Romaine se présente comme le début de la fin (ou la fin d'un mode de vie?) pas juste pour les Montagnais, mais tout autant et davantage pour la population «acadienne» de la Minganie. La fin de la tranquillité et de la paix au «naturel» (et dans la nature). Mais tout n'est pas encore joué et perdu. Les Montagnais détiennent la carte maîtresse du jeu; et espérons qu'ils sauront aussi en faire usage pour concrètement veiller à la conservation de la plus grande partie possible du territoire d'origine de la Minganie et Basse Côte-Nord. Et mieux en mettant un stop politique au projet de (ou du) Québec de détruire la rivière Romaine de la Minganie et de l'Anticosti comme toute de la dernière région à l'état naturel du Québec. L'une des dernières grandes rivières naturelles et d'importance au Québec.

Les Montagnais du Québec (et du Labrador) ont certes l'appui politique des forces écologistes à travers le monde civilisé. Espérons que pour les Montagnais de la Côte-Nord, la rivière Romaine ne se réduira pas à une simple affaire de «cash» et qu'ils sauront contribuer dans les faits à la conservation et préservation naturelle d'une partie de leur pays de la Minganie et Basse Côte-Nord pour le plus grand bien aussi de la planète Terre.

Système de santé au Québec

## En avoir pour son argent ou ne pas en avoir faute d'argent

MUSTAPHA BETTACHE

Professeur au département des relations industrielles de l'Université Laval

Le gouvernement de Jean Charest n'est-il pas en train d'appliquer aux citoyens québécois la stratégie de la grenouille? On apprend en effet en management qu'un changement introduit par petites doses est plus facile à réaliser, à l'instar de la grenouille qui, baignant dans une eau qui chauffe progressivement s'y habitue tellement qu'elle finit par mourir dans l'eau bouillante. Ainsi M. Charest (et son ex-ministre de la Santé Philippe Couillard) ne veulent-ils pas faire «passer la pilule» aux citoyens québécois en greffant un régime privé de santé sur le système public, et ce, en l'administrant par «petites doses»?

Dès le début des années 2000, le gouvernement du Québec prêche en faveur d'un rôle accru du privé dans le domaine de la santé, comme si la santé et les services sociaux pouvaient être considérés une simple marchandise. Quelques repères historiques pour étayer mon propos:

■ 1998: Virage ambulatoire, qui s'est accompagné de fermeture d'hôpitaux avec pour conséquence une diminution de la qualité et de l'accessibilité des services.

■ 1999: Rapport Clair où il est suggéré entre autres de faire une place accrue au secteur privé.

■ Juin 2005: Jugement Chaoulli: la Cour suprême détermine que les Québécoises et les Québécois ont le droit de contracter une assurance privée, pour se faire soigner au privé, si les délais d'attente le justifient.

■ Décembre 2006: Adoption de la loi 33 autorisant le recours au privé et aux frais de l'État, pour notamment des opérations de la cataracte, de la hanche et du genou, justifiées par de longs délais d'attente.

■ Octobre 2007: Ouverture par le docteur Chaoulli de la première firme de courtage de soins de santé (reconnue comme légale par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) en février 1948) où il est proposé, moyennant des frais, de «magasiner» un médecin dans le privé ou dans le public.

■ Février 2008: Rapport Castonguay visant la mise sur pied de deux systèmes: privé et public.

On a abondamment entendu les partisans de la privatisation du système de santé au Québec s'exprimer sur cette question, martelant un discours qui présente le régime privé de santé comme un allié du système public, susceptible de conférer à ce dernier plus d'efficacité. Le partenariat public-privé dans les affaires serait-il de même nature dans le domaine de la santé et les patients seraient-ils de simples clients? Cela semble aller de soi pour les partisans de la privatisation du domaine de la santé. Mais qu'en est-il des voix qui s'y opposent? À quand un débat public contradictoire sur cette importante question au Québec?

Voici quelques «vérités» qu'il est bon de rappeler, que le gouvernement de M. Charest semble avoir du mal à reconnaître et sur lesquelles les citoyens du Québec devraient se mobiliser urgemment:

1- L'accès aux soins de santé (tout comme à l'éducation) est un droit fondamental du citoyen qui ne doit pas être monnayable.

2- Le degré d'urgence et de nécessité d'une intervention médicale doit être dicté par des motifs d'ordre strictement médical et non financier, et toute discrimination à ce titre fondée sur la capacité de payer de la personne doit être interdite.

## Pénurie de personnel

De plus, la croyance selon laquelle le privé serait plus performant, plus efficace et plus rentable est contestable quand on sait, par exemple, que la pénurie de personnel dans le réseau public risque fort de s'aggraver dès lors qu'on a de plus en plus recours au privé, des médecins, des infirmières et autres professionnels de la santé se désaffiliant du système public. Dans sa récente édition du 28 août 2008, le quotidien *Le Devoir* publiait sous la plume de Jacinthe Tremblay un article venant confirmer de tels faits. On y lit: «*L'heure où il manque près de 800 médecins généralistes au Québec, 96 omnipraticiens bouclent le système public et exercent en privé seulement, selon des données publiées le 22 août par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). C'est deux fois plus qu'en janvier 2007. La croissance rapide de cette désaffection est d'autant plus préoccupante, aux yeux de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), qu'elle survient dans un contexte où plusieurs «bons» docteurs du réseau public sont au bord de la crise de nerfs!*»

Hormis cela, les disparités entre les personnes qui peuvent payer certains soins (auprès de dentistes, optométristes, etc.) et celles qui n'en ont pas les moyens ne feront que s'accroître dans la mesure où l'accès à ces soins est lié à la capacité de payer. Les citoyens et citoyennes du Québec doivent exiger un accès à des services de santé et des services sociaux sans égard à la capacité de payer. Ils ne doivent pas oublier qu'un système privé de santé arrange les plus riches et qu'à l'inverse, il pénalise les pauvres. Accepterions-nous qu'au Québec, des citoyens soient privés de soins s'ils n'ont pas la capacité de payer?

Il y a feu en la demeure. Il faut arrêter cette dérive inquiétante.

## Écrivez-nous!

*Le Devoir* se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous recommandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel ([redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

## La rivière de la honte

BERNARD LEBRUN

Québec

Hydro-Québec fête déjà la signature d'une entente entre les Montagnais (Innus) de Natashquan et le Québec concernant le «harnachement» (le hachement) de la rivière Romaine en Minganie avec annonce officielle presque simultanée du début des travaux pour l'an prochain!

Or, Hydro-Québec ne peut aller de l'avant avec un tel projet sans l'accord des Montagnais et en principe aussi sans l'accord de la société québécoise en général. Mais déjà: «*affirme péremptoirement Hydro-Québec, qui semble connaître d'avance le résultat de la consultation publique dans ce dossier*» à propos des audiences du BAPE prévues pour septembre prochain: *Le Devoir* du 5 juillet 2008, «*Entente entre les Innus et Hydro-Québec*», p. 4. Le lendemain, 6 juillet, un autre quotidien québécois parle d'un projet à la Romaine: «*(...) dont la construction débitera l'an prochain!*» Le projet de «déconstruction» de la nature de la rivière Romaine ne peut se faire sans l'accord juridique des communautés montagnaises de la Minganie et Basse-Côte-Nord (et en principe aussi non plus donc sans l'accord politique de la population actuelle «acadienne» de la Minganie). Québec devrait savoir cela.

Il semble un peu tôt que Hydro-Québec crie victoire politique avec presque affirmation officielle du début des travaux de saccage de la Minganie en 2009. Trois autres communautés montagnaises n'ont pas encore signé une telle entente avec Québec (dont non la moindre celle de Mingan qui réclame pas moins de 500 millions de dollars pour vendre son accord).

Et c'est quoi cette entente entre les Montagnais de Natashquan et le Québec? Quarante-trois millions à

verser sur 50 ans (avec un premier chèque pour 2014 si début des travaux en 2009) pour financer divers projets socioculturels et économiques (projets qui, de toute façon, d'ici 50 ans, auraient trouvé d'autres sources de financement pour se faire) le tout administré sous l'œil paternel d'Hydro-Québec. Vraiment, c'est pas fort comme «entente», du moins pas pour les Montagnais de Natashquan mais certes pour Hydro-Québec, laquelle entente, somme toute, signifie l'abolition d'une partie de droits ancestraux des Montagnais de Natashquan sur la rivière Romaine.

J'ai honte d'une telle entente (arrachée par diverses formes de pression). J'ai honte en tant que Québécois à l'égard d'une communauté d'hommes qui fut la grande alliée des premiers Européens de France venus s'établir au XVII<sup>e</sup> siècle sur les bords (alors) du majestueux fleuve Saint-Laurent (et détail, pour l'édification de notre «*je me souviens*» collectif, qu'on ne devrait pas oublier en ce 400<sup>e</sup> anniversaire du Québec). Et d'ailleurs «*La découverte et le rôle des Montagnais et de leur Chef Anadabjou, qui accordent à Champlain la permission de s'établir à Québec, est aussi loin de diminuer le personnage*», Christian Rioux dans *Le Devoir* du 4 juillet 2008, p. 2, «*Le procès de Champlain*».

Comment pouvons-nous, en tant que descendants de ces valeureux Européens, nous montrer aujourd'hui aussi peu reconnaissants envers les premières nations du Québec? Le peuple québécois aurait tellement à gagner d'une nouvelle alliance politique favorable à l'ensemble des peuples autochtones du Québec. Tellement à gagner à rendre enfin possible la réalisation humanitaire du pays Québec! Je ne com-

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Stéphane Baillargeon (général), Clairandré Cauchy (éducation), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Alexandre Shields (général), Philippe Papineau (pupitre); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutriscas (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque (reporter); information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cabaret Culture), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Paul Cauchon (médias), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (littérature), Isabelle Paire (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Eric Desrosiers (reporter), Claude Turcotte (reporter), Dominique Remy (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information); Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (carticaturiste); Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Munger (responsable du site Internet), Émilie Folle-Boivin et Vincent Cauchy (communiqué Internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); David Dumouchel et Étienne Plamondon-Emond (commis à la rédaction); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Olivier Spéciel (Québec), Monique Bhérec (Ottawa); PUBLICITÉ Julie Chrétien (directrice adjointe), Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Manon Boillard, Marlène Côté, Amélie Maltais, Claire Paquet, Geneviève Pierrat, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zaidon (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion); ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

## ACTUALITÉS

## HERBE À POUX

Jusqu'ici, seule la Gaspésie a réussi à se débarrasser de l'herbe à poux

SUIITE DE LA PAGE 1

reprochait de l'avoir peu ou pas appliqué. La Cour supérieure a déchargé Montréal de toute responsabilité l'an dernier en statuant que la plaignante n'avait pas démontré que le pollen qui la rendait malade était celui qui avait été émis en raison du laxisme de la Ville. Ce verdict a été porté en appel.

Mais le deuxième changement important est le brevet et l'homologation de l'Herbanatur, un produit salin inventé par un Québécois, André Grégoire, qui dessèche la plante allergène jusqu'à la racine. D'application beaucoup plus rapide que la vapeur d'eau, la méthode privilégiée par les Australiens, l'épandage de ce produit salin a peu ou pas d'impacts sur l'environnement et les plantes voisines.

Une cinquantaine de municipalités confient aujourd'hui à cette petite firme québécoise le soin de cartographier les abords de leurs routes et des trottoirs où l'ambrosie prolifère, de les arroser et de vérifier par des capteurs l'efficacité de l'opération. Mais, explique André Grégoire, seulement une dizaine ont un plan qui attaque simultanément toutes les sources locales afin d'obtenir des gains cumulatifs d'une année à l'autre. Jusqu'ici, seule la Gaspésie a réussi par des corvées d'éradication dans les années 30 à se débarrasser de l'herbe à poux.

Aujourd'hui, assure le président d'Herbanatur, plusieurs municipalités voient après deux ou trois ans d'épandages complets la reproduction de l'herbe à poux fléchir sensiblement en plus d'obtenir une réduction des concentrations atmosphériques dès la première année. Celles qui pensent obtenir ce résultat avec un ou deux fauchages font radicalement erreur, dit-il, car la plante a le réflexe immédiat de se faire plus petite, mais tout aussi productive en pollen.

Herbanatur a fait ses premiers essais dans la ville de Brossard, une des «villes modèles», comme il les appelle. Une ville comme Châteauguay a fait traiter cet été 650 km de bordures de routes et de trottoirs, tout comme Vaudreuil-Dorion et d'autres.

Les deux plus grandes villes qui utilisent ce traitement sont Québec et Laval. Mais, ajoute immédiatement André Grégoire, ces villes ne traitent qu'une partie du problème, ce qui ne leur assure malheureusement qu'un succès mitigé. Québec a dû faire des pressions sur le ministère des Transports, le principal propriétaire d'herbe à poux du Québec, pour que ses abords d'autoroute ne contaminent plus les portions stérilisées par la Ville.

## Et Montréal?

À Longueuil et à Montréal, l'éradication de l'herbe à poux se limite à la sensibilisation du public par des dépliants, des pages Internet, des articles dans les journaux de quartier et quelques initiatives de sensibilisation et d'éradication. Mais, faute de règlement, ces deux grandes villes sont impuissantes contre les grands propriétaires terriens qui possèdent de véritables pépinières d'herbe à poux sur leurs terrains vagues.

À Montréal, explique Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent et porte-parole du Comité exécutif en matière d'environnement, il n'y a plus qu'un règlement sur les nuisances pour mettre ces propriétaires au pas, ce qui se fait, mais pas spécifiquement pour contrôler l'herbe à poux. Le règlement sur les nuisances se contente d'exiger la coupe des mauvaises herbes à 20 cm du sol. Montréal est donc littéralement infestée par cette plante allergène qui frappe chaque année au moins 100 000 de ses citoyens. Les horticulteurs de la Ville tout comme les cols bleus qui sillonnent la ville pendant tout l'été ne sont pas formés pour la reconnaître, ce qui explique qu'il leur arrive de stimuler sa croissance avec les engrais destinés aux arbres!

Selon Alan DeSousa, c'est là «l'effet pervers» du recours collectif toujours en suspens devant la Cour d'appel et dont la réclamation dépasserait désormais le milliard de dollars. Mais, malgré l'enjeu, il confirme que la Ville n'a pas tenté de négocier un arrangement à l'amiable, comme un budget et un règlement assurant le contrôle du contaminant atmosphérique à long terme.

En comparaison, Laval aura investi cette année 500 000 \$ dans la lutte contre l'herbe à poux, selon son porte-parole, Jean-Claude Beaudry. La Ville emploie huit jeunes dépesteurs en été et fait annuellement plus de 6000 interventions auprès de ses citoyens en misant notamment sur la pression que constitue notamment l'existence d'un règlement sur l'herbe à poux.

## Décontaminer le Québec

Le président d'Herbanatur estime qu'il serait possible de contrôler progressivement l'herbe à poux en bordure des routes du Québec avec un budget de 15 millions, ce qui constituerait une vitrine technologique permettant de conquérir les marchés étrangers asiatiques et européens où le problème a encore plus d'acuité qu'ici.

Il n'en revient pas de voir que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, ait investi quelque 15 millions contre les algues bleues alors que tout le monde convient que, globalement, l'impact de cette politique a été marginal et que le problème, de l'aveu de la ministre, n'a eu aucun impact sur la santé publique jusqu'ici.

À l'Environnement, dit-il, on l'a pourtant renvoyé à la Santé publique. Et là, on l'a renvoyé au ministère des Transports, qui l'a renvoyé aux municipalités.

«Le problème central avec cette forme de pollution, conclut André Grégoire, même si elle coûterait au Québec un quart de milliard en frais de toute sorte, selon les chiffres publiés l'an dernier dans un colloque scientifique à Mont-Tremblant, c'est que les gestionnaires publics ont décidé de laisser les gens se débrouiller tout seuls. Il faut que les gens se fâchent pour que quelqu'un bouge. La rationalité semble n'avoir ici aucun poids.»

Le Devoir

## CHUM

SUIITE DE LA PAGE 1

projet clinique au chapitre des spécialités médicales représentées dans le futur hôpital. Interrogée sur les négociations en cours entre la direction du CHUM en vue de la prise en charge par le groupe Sedna des services d'ophtalmologie, Mme Bédard a d'une part indiqué que le «projet actuel prévoit que ces services seront offerts au complet à l'intérieur du CHUM», tout en ajoutant que cette orientation pourrait être modifiée si «l'on en arrivait à la conclusion qu'il est possible de garantir l'accès et la qualité de ces soins en dehors de l'établissement».

Mme Bédard s'est également gardée de commenter le projet de réduction d'une large partie des services actuels de psychiatrie du CHUM dans le futur hôpital, tel que le révélait *Le Devoir* hier. «Le projet clinique du futur CHUM n'est toujours pas arrêté. Il faudra encore au moins six mois pour le peaufiner. Tous les enjeux sont actuellement examinés sous l'angle de l'accès et de la qualité», a-t-elle dit.

La porte-parole ministérielle a aussi évité de préciser si tous les services du futur CHUM seraient dispensés dans un même complexe ou dans plusieurs édifices du centre-ville, propriété publique ou privée. Elle a plutôt rappelé que «la qualité et l'accès aux soins pour les patients seraient des critères déterminants des choix dans ce projet».

## Réactions

À l'issue de sa rencontre avec le ministre, le D<sup>r</sup> Gaëtan Barrette s'est pour sa part montré peu loquace,

préférant réserver le compte rendu détaillé de ses échanges aux membres de sa Fédération, les médecins spécialistes du CHUM, qu'il rencontre aujourd'hui pour faire le point. Le président de la FMSQ a toutefois fait savoir qu'il avait «constaté avec étonnement le faible niveau de connaissance du D<sup>r</sup> Bolduc du projet clinique du CHUM». Il a aussi ajouté qu'en conclusion de leurs discussions de deux heures, «le D<sup>r</sup> Bolduc s'était engagé à réfléchir au projet clinique, incluant tous ses aspects, y compris le site».

Cet entretien avec le ministre n'a cependant pas fait disparaître la conviction du D<sup>r</sup> Barrette que, si rien ne change, «le futur CHUM sera multisé et qu'une opération de réduction de son envergure est en cours», a-t-il également déclaré. En plus de prendre en exemple les projets de clinique privée en santé du chanteur Garou, de clinique d'ophtalmologie du Groupe Sedna ainsi que l'éclatement entre le futur CHUM et Notre-Dame des services de psychiatrie, le D<sup>r</sup> Barrette a rappelé que le projet était passé de 1000, à 850 puis à 700 lits au cours de ses différentes versions.

Cette conviction d'une opération de réduction du CHUM est partagée par le député Bernard Drainville, porte-parole du Parti québécois en matière de santé. «On croirait assister au spectacle d'une effeuilleuse. Chaque jour, le CHUM perd un morceau», a-t-il ironisé. En plus des révélations des derniers jours, M. Drainville a rappelé que, lors de sa comparaison devant la Commission de l'administration publique, en avril dernier, l'ex-DG du CHUM, le D<sup>r</sup> Denis Roy, avait évoqué la possibilité que les locaux administratifs du CHUM soient construits à l'extérieur du complexe.

## DION

SUIITE DE LA PAGE 1

Outre le «Tournant vert», il s'agit de la plus importante promesse du chef libéral depuis le début de la campagne électorale. «On ne peut pas avoir un Canada plus sûr sans contrôle des armes à feu. Le Parti conservateur a systématiquement affaibli le contrôle depuis qu'il est au pouvoir. Pourtant, l'Association canadienne des chefs de police appuie le registre des armes», a dit M. Dion.

Le 17 mai 2006, le ministre de la Sécurité publique, Stockwell Day, a annoncé une amnistie qui permet aux propriétaires d'armes de chasse ou à canon long de ne plus enregistrer leurs fusils. Le registre tombe donc tranquillement en désuétude, puisque l'information n'est plus mise à jour dans la base de données. Le Parti conservateur a dû procéder ainsi en raison du refus des partis d'opposition aux Communes de voter une loi pour démanteler formellement le registre. Le PLC et le Bloc s'opposaient à la fin du registre, alors que le NPD était divisé sur le sujet. Le gouvernement conservateur avait toutefois gardé en place le registre des armes de poing, en vigueur depuis 1934.

Le Parti libéral a promis hier de remettre en place le registre pour tous les types d'armes, notamment les fusils à canon long. Il s'est aussi engagé à interdire les armes d'assaut militaires semi-automatiques. Ces armes, comme la Beretta CX4 Storm de Kimveer Gill, sont considérées comme étant à «autorisation restreinte», mais ne sont pas interdites au Canada.

«Ces armes n'ont aucun lien avec la chasse ou le tir sportif, et personne au Canada, hormis les militaires, n'a besoin de ce type de fusils», a dit Stéphane Dion. Le coroner Jacques Ramsay, dans son rapport sur la tuerie du collège Dawson remis la semaine dernière, recom-

mandait d'interdire ce type d'arme «paramilitaire».

Ces fusils sont conçus pour les militaires et possèdent des caractéristiques telles que des chargeurs de grande capacité, des poignées à préhension facile, des embouts pour baïonnette, ou encore des canons sciés.

Le registre des armes de chasse a coûté 946 millions de dollars au gouvernement fédéral, alors qu'il devait originellement coûter seulement deux millions. La vérificatrice générale, Sheila Fraser, a toutefois souligné le 16 mai 2006 que les coûts étaient maintenant contrôlés, même si des problèmes restaient à régler avec le registre. Stéphane Dion s'est basé hier sur ce rapport de Mme Fraser pour dire que le gouffre financier était chose du passé. «Le problème a été lors de sa mise en service. Il fonctionne maintenant», a-t-il dit.

L'interdiction proposée par les libéraux ne s'appliquerait pas aux armes à feu semi-automatiques «qui n'ont pas ces caractéristiques militaires», peut-on lire dans le communiqué de presse. «Un nouveau gouvernement libéral n'interdira pas les armes semi-automatiques utilisées légalement pour la chasse et les sports de tir.»

Tout juste avant cette annonce, Stéphane Dion a marché plusieurs minutes le long de la rue Sherbrooke entre le local de son candidat dans Westmount-Ville-Marie, Marc Garneau, et le collègue Dawson. Plusieurs conducteurs ont klaxonné au passage du chef libéral pour le saluer. Cette circonscription est un bastion rouge.

## Le Parti conservateur s'y oppose

De passage en Colombie-Britannique, le chef du Parti conservateur a affirmé hier ne pas vouloir suivre le même chemin. Stephen Harper croit que le gouvernement doit s'attaquer aux criminels qui utilisent des armes, plutôt qu'aux armes elles-mêmes. Il s'est dit satisfait des politiques actuelles de contrôle des armes à feu, ajoutant qu'il ne voit pas l'intérêt de durcir la législation.

## OBSCURANTISME

SUIITE DE LA PAGE 1

de la noirceur. Scientifiques, penseurs et simples passants sont invités depuis ce matin à la signer. «C'est un geste nécessaire, poursuivit-il. Les derniers mois ont mis en évidence cette tentation de l'obscurantisme qui est plus forte que jamais, et nous devons réagir.»

Le phénomène semble d'ailleurs avoir été stimulé par l'humidité de l'été et ses ciels sombres orageux. Des preuves? En deux mois, le gouvernement fédéral a en effet orchestré la sortie en catimini de deux importants rapports scientifiques financés pourtant avec des fonds publics. Le premier, une analyse exhaustive des risques sanitaires associés aux changements climatiques qui pourraient affecter le Canada, a vu ses 500 pages dévoilées par l'entremise d'un communiqué de presse laconique, le 31 juillet, à 16h30, au cœur des vacances de la construction.

Hasard ou coïncidence, la sortie de ce rapport, initialement prévue au début de l'année, a été retardée pour tomber au beau milieu de l'été, la campagne de promotion du document au pays a été annulée sans explication, et Santé Canada, le ministère qui a commandé cette étude, n'a toujours pas décidé de mettre ce rapport en libre accès sur son site Internet.

Les auteurs dudit rapport ne se sont pas gênés pour s'en indigner. Début août, dans les pages du *Devoir*, l'un deux, Colin Soskolne, de l'École de santé publique de la University of Alberta, a d'ailleurs comparé la sortie estivale d'une enquête aussi importante aux tactiques de dissimulation de faits qui font encore les beaux jours des républicains de l'ex-URSS. Pour lui, le Canada fait aujourd'hui aussi bien que l'Azerbaïdjan, en matière de transparence, comme pourrait d'ailleurs le confirmer le traitement réservé à un deuxième rapport portant sur les coûts sociaux du transport au pays. L'enquête fédérale, un projet de cinq ans qui a mis des dizaines d'experts à contribution pour mesurer les dépenses collectives liées à la congestion automobile et à la pollution de l'air, a été délicatement diffusée par Ottawa. Sans tambour ni trompette, fin août.

Cette timidité à rendre publics des faits n'est pas un sport en expansion seulement de l'autre côté de la rivière des Outaouais. L'administration publique du Québec l'a aussi alimentée le printemps dernier avec le rapport quinquennal de l'Office québécois de la langue française (OQLF) sur la situation du français au Québec. Quantifiant un certain recul de la langue de Molière sur l'île de Montréal, le document a été dévoilé en effet après

Le D<sup>r</sup> Roy avait également parlé d'un scénario de réduction des salles de radiologie. «On a l'impression qu'on est en train de vider le CHUM de sa substance. Et après, on va essayer de nous faire avaler qu'il n'y a pas de dépassement de coûts. Dans les faits, même si la facture finale était de 1,5 milliard, nous sommes déjà devant un dépassement des coûts puisque des pans importants du CHUM auront été amputés», a-t-il dit.

Du côté de l'Action démocratique du Québec (ADQ), on s'inquiète devant ce qui semble être devenu un cafouillis. «Sous toutes sortes de formes, il y a des morceaux du CHUM qui pourraient être dispersés à différents endroits. Ça traduit la faiblesse du projet, et le choix du site est discutable», a déclaré le député Eric Caire, critique en matière de santé.

Au bureau de Clermont Gignac, directeur exécutif responsable de la coordination des projets du CHUM et du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), on continue toujours de travailler en fonction des balises budgétaires fixées par Québec, soit 1,518 milliard de dollars pour le CHUM et 1,579 milliard pour le CUSM.

Hier, on y expliquait que l'étape de planification actuelle préalable au lancement des appels de propositions pour le choix d'un partenaire privé entraîne nécessairement des changements. «On doit revoir les projets en fonction des cibles budgétaires. [...] Il y a des décisions à prendre qui doivent ensuite être entérinées par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et le ministère», a précisé la porte-parole, Julie Masse.

Le Devoir

«Je ne pense pas qu'en imposant l'enregistrement de chaque fusil de chasse et carabine, ou en ayant plus de restrictions sur les armes, nous réduirons les crimes perpétrés avec des fusils. Les armes de poing et plusieurs autres types d'armes sont très difficiles à obtenir légalement dans ce pays», a indiqué M. Harper, qui se présente comme étant le champion des questions liées à la sécurité. Il a cependant traditionnellement prôné le durcissement de sanctions contre les criminels, plutôt que le contrôle des armes à feu.

## Des appuis

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a commenté la promesse libérale hier, lors de son passage à Québec. «Je suis entièrement d'accord avec cela, a-t-il dit. Notre député Serge Ménard l'a encore dit la semaine dernière. M. Harper est non seulement contre cette proposition du Bloc et des libéraux, il est aussi contre le rapport du coroner Ramsay. Le coroner dit qu'il faut interdire ces armes militaires.»

À Québec, le bureau du ministre de la Sécurité publique, Jacques Dupuis, a confirmé au *Devoir* que la position du gouvernement n'avait pas changé et qu'il faut le «maintien complet du registre». Le 15 septembre 2006, le premier ministre Jean Charest n'avait pas manqué de critiquer le gouvernement Harper à ce sujet. «Ce sont les événements de Polytechnique en 1989 qui ont beaucoup façonné l'opinion publique sur cette question-là, avait-il dit quelques jours après les événements de Dawson. Le registre des armes à feu n'est pas parfait, loin de là. Mais ça permet un contrôle. Ça vient inhiber les actions de ceux qui possèdent ou qui veulent acheter une arme à feu et qui ont malheureusement, dans certains cas, des intentions meurtrières. Oui, ça a coûté plus cher que prévu. Mais il est là.»

Le Devoir

Avec Hélène Buzzetti et La Presse canadienne

quelques fuites et surtout un an de retard, dans une logique apparente de «camouflage», de «paranoïa» et de «secret», ont dénoncé plusieurs témoins de la libre circulation des idées, à l'époque. Et tous ces ingrédients ont bien sûr attisé la controverse et les soupçons d'obscurantisme.

## La tentation du secret

Culte du secret. Dissimulation de données publiques. Ou encore mise au placard de rapports pas vraiment en harmonie avec les plans gouvernementaux — la disparition de documents liés au protocole de Kyoto sur le site d'Environnement Canada au lendemain de l'élection de conservateurs, en fait partie —, le phénomène n'étonne pas l'historien Martin Piquet, de l'Université Laval, qui rappelle que «l'obscurité a été au cœur de la pratique des gouvernements du Moyen-âge au XVIIe siècle. Or, de plus en plus, on voit que les gouvernements ont tendance à retomber dans cette obscurité sous prétexte que la culture de la transparence ne permettrait pas d'avoir des pratiques de gouvernement efficaces», dit ce spécialiste de l'histoire de la pensée scientifique au Québec.

Montré du doigt: l'individualisme ambiant qui, selon lui, rendrait aujourd'hui les États modernes pas forcément ingouvernables «mais plutôt complexes à gouverner». Se construisant par autoréférence, poursuit-il, les citoyens sont aussi de plus en plus informés, souvent par l'entremise de canaux d'information non traditionnels et plus difficiles à contrôler. «Dans ce contexte, les gouvernements sont pris devant une double contrainte: sur des enjeux scientifiques complexes par exemple devant lesquels les gens peuvent se sentir dépourvus, dit l'historien, la transparence peut alors alimenter la peur et nuire à l'agenda politique d'un gouvernement.»

Dans ce contexte, la tentation du secret peut alors être grande, mais circonscrite, estime le politologue Louis Côté, de l'École nationale d'administration publique (ENAP), qui est loin de considérer comme menaçante la montée récente de l'obscurantisme. «Quand on y pense bien, il y a plus de transparence aujourd'hui qu'il n'y en a jamais eu, dit le directeur de l'Observatoire de l'administration publique. En 1930, au Canada, on ne parlait pas de gouvernance [soit une gouvernance partagée par tous les acteurs d'une société], mais de gouverne sous le sceau du secret. Il y avait transparence zéro. Aujourd'hui toutefois, les attentes en matière de transparence sont plus élevées, ce qui, par effet de contraste, peut donner l'impression qu'il y en a moins qu'avant.»

## Une noirceur en mouvement

L'impression est tenace. Elle n'est aussi pas seulement locale mais aussi «globalisée», ajoute Pierre Noireau en évoquant les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne ou encore l'Allemagne comme autres terreaux

fertiles à l'obscurantisme. Des terreaux sur lesquels les appareils gouvernementaux cultivent la noirceur, mais tout comme le secteur privé, les universités, les citoyens lambda... «Aujourd'hui, chercher à comprendre le monde est devenu une activité à risque», dit-il.

La prolifération, ici comme ailleurs, des poursuites bâillonnées, les fameuses SLAPP (pour *Strategic Lawsuit Against Public Participation*) en serait d'ailleurs pour lui une autre preuve. «C'est une façon de favoriser l'auto-censure chez les individus qui pensent et réfléchissent sur des faits», dit M. Noreau.

Cette intimidation judiciaire, les auteurs du livre *Noir Canada. Pillage, corruption et criminalité en Afrique* (Écosociété) y ont d'ailleurs goûté au début de l'année. Coup sur coup, l'entreprise Barrick Gold, au Québec, et Banro Corporation, en Ontario, ont traîné les auteurs du livre devant les tribunaux pour atteinte à leur réputation. Plusieurs documents dénichés et publiés par les auteurs mettaient en cause ces entreprises minières qui, depuis, réclament des millions de dollars en dommages. Et dans ce contexte, «la possibilité de tenir un débat conséquent à ces documents est mis en péril», ont indiqué en août dernier William Sacher, Alain Deneault et Delphine Abadie, le trio derrière l'enquête, dans une lettre d'opinion publiée par *Le Devoir*.

Avant eux, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), poursuivie par l'American Iron & Metal, ou encore des citoyens de l'Outaouais militant pour la fermeture d'un dépôt qui avaient également été soumis à la médecine de la SLAPP qui se pose désormais en véritable grain de sable dans un système de connaissance pourtant fruit d'une longue et dure évolution. «Aujourd'hui, les gens ont la possibilité de consacrer leur vie à chercher à comprendre comment fonctionne notre monde, poursuit le grand patron de l'ACFAS. Mais pour que cela fonctionne, il faut respecter les règles du jeu en s'assurant que les résultats de leur travail soient partagés.»

Le politologue Louis Côté le croit aussi, comme il croit d'ailleurs que les signes actuels d'une certaine résurgence de l'obscurantisme ne devraient toutefois pas être perçus comme un retour en arrière, mais plutôt motiver un mouvement collectif vers l'avant. «Quand on s'attaque à la libre circulation des idées, c'est le projet démocratique que l'on met finalement en péril, dit-il. Or, la démocratie, c'est un processus, pas un état stationnaire et, pour continuer à avancer, il lui faut plus de transparence et de débats ouverts.» Un plus qui s'obtient avec une recette maintes fois éprouvée: de la lumière, beaucoup de lumière qui finalement est le seul moyen de lutter contre le noir.

Le Devoir

**LE DEVOIR**<sup>MD</sup>  
www.ledevoir.com  
Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts  
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.  
Renseignements et administration : 514-985-3333

**Comment nous joindre ?**

**La rédaction**  
Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courrier redaction@ledevoir.com

**La publicité**  
Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

**Les avis publics et appels d'offres**  
Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courrier avisdev@ledevoir.com

**Les petites annonces et la publicité par regroupement**  
Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

**Les abonnements**  
Au téléphone 514-985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

**L'agenda culturel**  
Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390